RAPPORT FINANCIER 2020

GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ 4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 17

BILAN 18
COMPTE DE RÉSULTAT 20
ENGAGEMENTS HORS BILAN 21
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 22

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX 44

BILAN 45
COMPTE DE RÉSULTAT 47
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 50

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 71

COMPTES ANNUELS 72
COMPTES CONSOLIDÉS 77

ATTESTATION DU RESPONSABLE 82

1

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

1.1 ENVIRONNEMENT FINANCIER 4

1.2 ENVIRONNEMENT COMMERCIAL 4

1.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020 6

1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 7

1.5 ANALYSE DES COMPTES 7

1.6 PERSPECTIVES 2021 12

1.7 POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME 13

1.8 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT 13

1.9 AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS 15

1.1 Environnement financier

En 2020, les marchés ont connu une volatilité extrême. La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie COVID 19 aura constitué le plus grand choc subi par l'économie mondiale depuis la crise de 1929.

L'année 2020 s'est articulée autour de trois éléments majeurs qui se suivent chronologiquement :

La pandémie mondiale provoque l'effondrement des marchés
Au départ, les marchés ne s'inquiètent pas outre mesure de la crise sanitaire en Chine qui pourtant paralyse le pays : confinement, restrictions de déplacement, fermetures des usines et des commerces. La majorité des intervenants de marché début février pense que le virus restera cantonné en Asie et qu'il ne se répandra pas au niveau mondial. Un choc de l'offre survient alors puisque « l'usine du monde » est fermée. C'est l'Italie qui sera, début mars, le premier pays à être touché en dehors de l'Asie et le monde comprend alors le caractère planétaire du problème sanitaire. Les pays européens adoptent en urgence en mars des mesures sanitaires similaires aux mesures prises par les autorités chinoises. Il s'ensuit un effondrement de la demande avec un arrêt du commerce mondial provoquant une récession économique majeure et un effondrement des bourses.

Les banques centrales et les gouvernements à la rescousse
Pour restaurer la confiance des investisseurs les banques centrales annoncent des mesures exceptionnelles : la FED baisse ses taux directeurs de 100 points de base et relance les achats de titres obligataires pour 700 milliards USD. La BCE n'est pas en reste avec un plan d'urgence pandémique qui lui permet de racheter 750 milliards EUR de titres obligataires. Au niveau budgétaire, un plan de relance américain est voté à hauteur de 1300 milliards USD alors que chaque état européen adopte une stratégie budgétaire propre. Il faudra attendre juillet pour que l'Union Européenne adopte son plan de relance de 750 milliards EUR. L'efficacité du confinement de la plupart des États sur une grande partie du deuxième trimestre couplée à une action publique sans précédent contribueront au rebond des marchés qui récupèreront à l'été la moitié des pertes subies au premier trimestre.

Fin d'année en fanfare
Le nouveau confinement décidé par de nombreux pays fin octobre est plus léger que le premier permettant aux usines de fonctionner et aux commerces d'ouvrir sous contrainte du respect des normes sanitaires édictées par les différents gouvernements. Le « Brexit » et l'incertitude liée à l'élection présidentielle américaine auront également pesé sur le moral des investisseurs. La victoire de Joe Biden, la majorité démocrate aux deux chambres et l'accord relatif à une sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'UE signé dans les derniers jours de décembre ont incité bon nombre d'investisseurs à revenir sur les actions.

En résumé, sur l'année écoulée, après avoir connu un trou d'air courant mars avec une perte de 37 % sur le CAC 40 à son point bas, l'indice phare des actions françaises réalise une performance de -5 % sur l'année ce qui est honorable au regard de l'ampleur du choc économique.

Les taux ont également subi des mouvements erratiques avec une forte baisse des taux longs français (échéance 10 ans) qui se sont détendus au début du premier trimestre de 40 points de base pour remonter de plus de 70 points de base sur le mois de mars. Les taux à 10 ans français ont ensuite amorcé une lente décrue sur les trois derniers trimestres dans le contexte de politique monétaire ultra accommodante pour clôture l'année 2020 sur un niveau de -0,33 % (vs +0,08 % fin décembre 2019).

Sur le front du crédit obligataire, une vive tension est apparue courant mars avec des élargissements des primes de l'ordre de 80 points de base. Ces primes se sont ensuite lentement détendues tout au long de l'année pour s'établir fin décembre 2020 à un niveau de 48 points de base sur l'indice Itraxx Europe correspondant au niveau moyen des primes de la catégorie investissement grade (IG). Cet indice affichait un niveau de 43 points de base fin décembre 2019.

1.2 Environnement commercial

L'année 2020 aura été marquée par les effets de la pandémie sur le contexte économique lié au Covid-19.

Concernant les périmètres des réassurances publiques en France :
Cette crise n'a pas eu d'impact important sur l'encaissement des branches d'assurance dommages et responsabilités du marché français, avec une augmentation attendue en 2021 de 2,5 % (contre 3,1 % en 2020). Cette évolution demeure plus accentuée pour les assurances des professionnels (+3,4 %) alors que le marché des particuliers progresse de 2,5 %. Mais par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique entrainé par les confinements a contraint le gouvernement à relancer des dispositifs de politiques publiques de soutien au crédit interentreprises pour maintenir les échanges notamment au profit des PME et des ETI.

En ce qui concerne la sinistralité, la situation est contrastée sur le marché français avec une progression liée aux pertes d'exploitations et une baisse de la sinistralité auto (au moins pendant la période du premier confinement même si une reprise est constatée post confinement).

Le marché de l'assurance Dommages Aux Biens est toujours dominé par les assureurs mutualistes malgré une progression constante des bancassureurs. Afin de poursuivre leur croissance, certains assureurs se tournent (ou retournent pour certains) sur le marché de la réassurance – AXA via XL, AIG via Validus.

En matière de réassurance, la récurrence d'années de forte sinistralité Cat Nat a engendré des hausses tarifaires (après une décennie de baisse) notamment sur les programmes Cat et les aggregates ainsi qu'une hausse de la demande de capacité de la part des cédantes.

Concernant la réassurance de marché :
La pandémie de Covid-19 est, par définition, un phénomène mondial. Il est apparu que bien au-delà de l'assurance Vie, pratiquement toutes les branches d'assurance étaient touchées directement ou non par la pandémie de Covid-19. Les réassureurs au lieu de compenser leurs risques par une diversification de leurs engagements non seulement sur le plan géographique mais aussi en termes de lignes d'affaires se sont trouvés face à un cumul catastrophique inédit, où les annulations de spectacles s'ajoutaient aux risques de faillite en passant par, mesures de confinement aidant, les fermetures d'établissements et les pertes financières s'y rapportant.

Ce cumul imprévu a été aussi un révélateur d'une faiblesse globale du marché en faisant réaliser aux assureurs comme aux réassureurs que les textes des contrats convenus avec leurs clients n'étaient pas toujours rédigés clairement, susceptibles d'interprétations contradictoires, donc de controverses aux effets délétères pour l'image de l'industrie. On a ainsi constaté que si l'intention des parties, assureurs et réassureurs, n'était certainement pas de couvrir ce risque dans tel ou tel contrat, les sommes en jeu et toutes sortes de raisons politiques, judiciaires ou autres pouvaient amener des jugements ou des demandes de paiement qui allaient au-delà de cette considération. Cet aspect a été un élément primordial des discussions entre assureurs et réassureurs pour le renouvellement au 1er janvier 2021 tant il est apparu que le risque global de pandémie dépassait les capacités financières de l'industrie et devait donc être exclu des contrats hors couverture spécifique claire et limitée.

Dans le même esprit de revoir précisément le libellé des contrats pour exclure ce qui n'était pas conçu comme l'objet de la couverture des contrats, des discussions se sont tenues sur la couverture ou non du risque cyber ou de la perte de bénéfices sans qu'il y ait de dommage direct au préalable ou encore des violences et émeutes consécutives à des débordements incontrôlés. La multiplication récente de ce type d'événements, que ce soit aux États-Unis, en Allemagne, en Angleterre, aux Pays-Bas, sans oublier les douloureuses expériences en France, rappelle qu'aucun pays n'est à l'abri.

La campagne de renouvellement a démarré très tôt et s'est terminée tardivement car s'il y a bien eu discussion sur les prix, elle est, sauf exception, passée en second plan après de longues négociations pour une remise en ordre des aspects contractuels, introduction d'exclusions claires, de sous-limites, réductions de capacités et parfois des conditions différenciées non seulement au niveau des conditions économiques mais également à celui des clauses contractuelles.

Notons que 2020 aurait pu être plus grave encore n'eût été une année certes riche en fréquence d'événements de catastrophes naturelles mais relativement bégnine sur le plan de la sévérité : selon les sources entre 78 et 97 Mds$ de dommages assurés, au-dessus de la moyenne des dix dernières années mais sans événement majeur, de sorte qu'assureurs et réassureurs de couvertures aggregates ont davantage été touchés que les réassureurs de programmes Cat qu'ils soient traditionnels ou de réassurance alternative ILS/ILW.

Les sinistres catastrophes du fait de l'homme ont connu une nouvelle augmentation, que ce soit l'explosion meurtrière et destructrice de Beyrouth ou encore les violences consécutives au meurtre de Georges Floyd aux États-Unis, tous deux d'un coût supérieur à 1 Md$.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2020

Gestion de la Covid-19

En mars 2020, la Covid-19 a nécessité le lancement d'un nouveau Plan de Continuité d'Activité (PCA). Comme lors des grèves de décembre 2019, le Groupe CCR a pu activer rapidement son plan de continuité d'activité avec le travail à distance sans rupture d'activité.

La mise en place du travail à distance intégral a nécessité une forte implication de chaque collaborateur. La prise en compte de la disponibilité des collaborateurs dans l'organisation des activités et une grande cohésion interservices ont permis d'absorber la charge de travail supplémentaire du fait de la survenance du sinistre Covid 19.

La Direction des Systèmes d'Information a rapidement adapté le dispositif de télétravail qui avait été déployé et renforcé en 2019 pour permettre le maintien de l'activité. Cette période de crise a mis en évidence la capacité de l'entreprise à faire face au déclenchement du télétravail dans de bonnes conditions. Durant cette période la bonne maîtrise des risques organisationnels a ainsi été mise en exergue, et la robustesse du Groupe CCR a été démontrée. Aucun incident majeur n'a été détecté.

Dispositifs de soutien au crédit interentreprises

Le gouvernement a décidé de soutenir le crédit interentreprises afin de soutenir les entreprises françaises dans un contexte économique très dégradé, du fait de la crise sanitaire créée par l'épidémie de Covid 19.

L'assurance-crédit joue en effet un rôle économique essentiel, en couvrant les entreprises contre le risque de défaillance des clients auxquels elles accordent des délais de paiement. Il s'agit donc d'un outil essentiel de sécurisation de la trésorerie des entreprises et du crédit interentreprises. Pour ce faire, l'État s'est appuyé sur CCR et la réassurance publique.

Dès le mois d'avril, l'État a déployé plusieurs dispositifs, largement inspirés des mécanismes mis en place en 2009 à la suite de la crise financière de 2008 :

- les contrats CAP et CAP+ relatifs au crédit domestique, dont la gestion a été confiée à CCR
- les contrats CAP Export, confiés pour leur part à BPI France.

Ces dispositifs ont permis aux assureurs-crédits participants de délivrer soit des garanties complémentaires venant compenser les baisses d'encours subies par les assurés (des fournisseurs immatriculés en France) sur certains acheteurs dont le risque de défaut avait fortement augmenté du fait de la crise, soit des garanties de substitution, dans le cas où l'assureur refusait totalement de couvrir le risque.

Une réassurance publique de portefeuille dès juin 2020

Afin de tenir compte d'une montée en puissance progressive de ces dispositifs ligne à ligne, une réassurance publique de portefeuille, délivrée par CCR et dénommée CAP Relais a été mise en place au mois de juin. En contrepartie de ces couvertures, les assureurs-crédits se sont engagés à maintenir le niveau global de leurs encours couverts tout au long de l'année 2020, sécurisant ainsi l'un des principaux outils du financement de l'économie.

Initialement réservé à la couverture des PME/ETI, CAP Relais a été ensuite étendu à l'ensemble des entreprises, laissant le temps aux différentes prenantes de travailler aux améliorations à apporter aux dispositifs CAP et CAP+ dans la perspective de leur reconduction en 2021.

Ces travaux ont permis de confirmer une fois de plus la pertinence de l'outil de réassurance publique dont dispose l'État pour intervenir au service de l'économie française et participer à sa résilience. La plateforme opérationnelle de CCR a permis de déployer rapidement les traités de réassurance et d'assurer le suivi nécessaire des dispositifs, en particulier en matière de reporting.

Accord de commissionnement en catastrophes naturelles

Le schéma de réassurance négocié en 2019 a permis d'introduire à compter de l'exercice 2020 de nouvelles modalités de commissions : une commission dite « fixe », une commission semi-fixe et une commission variable.

Le montant de la commission fixe est déterminé en fonction « des efforts de prévention réalisés par la cédante au cours de l'exercice n-1 dans le respect du référentiel des bonnes pratiques en matière de prévention ». Afin d'initier le dispositif, le taux de commission a été fixé à 2 % pour 2020, pour un montant de 16 M€. Les taux pour 2021 ont été fixés selon l'évaluation d'un rapport transmis par chaque cédante au plus tard le 15 octobre 2020.

Le montant de la commission semi-fixe dépend du résultat quote-part de CCR (à hauteur de 12,25 %) alors que la commission variable est basée sur le résultat quote-part de la cédante (à hauteur de 12,25 %).

Les seuils de déclenchement du versement de ces commissions ont également été revus en 2019. Les commissions fixes et semi-fixes ne sont versées que si le ratio de richesse[1] de CCR est supérieur à 250 %. La commission variable, quant à elle, n'est versée que si le ratio de richesse de CCR est supérieur à 300 %.

Notations de CCR Re

Le 4 mai 2020, S&P a relevé la note de solidité financière de CCR Re, de « A- » (avec une perspective positive) à « A » (avec une perspective stable).

Le 23 juillet 2020, AM Best a confirmé la note de solidité financière de CCR Re à A « excellent ».

Placement de 300 M€ de titres subordonnés par CCR Re

En juillet 2020, CCR Re a réussi sa première émission obligataire, en plaçant avec succès 300 millions d'euros d'obligations subordonnées Tier 2.

L'obligation a été rapidement placée auprès de plus de 150 investisseurs, principalement basés en France, en Europe et en Asie, le carnet d'ordres atteignant un total de plus de 1,5 milliard d'euros. Elle a été émise au taux de 2,875 %. Ce vif succès atteste de la solidité financière et des bonnes perspectives de l'entreprise. Avec cette émission, CCR Re se donne les moyens de poursuivre son développement, en ligne avec son plan d'affaires « Streamline 2020-2022 », et d'encore mieux accompagner ses clients avec une solvabilité renforcée.

Explosion à Beyrouth

L'année 2020 a également été marquée par l'explosion survenue au port de Beyrouth le 4 août 2020.

Ce sinistre d'ampleur a vu malgré tout ses conséquences maîtrisées grâce à la résilience des libanais, une reprise rapide des activités, et la bonne résistance des structures.

Le coût de ce sinistre pour CCR Re s'est limité à 24M€ bruts (15M€ nets de rétrocession), CCR Re n'étant ni exposée à la RC du port ni aux sinistres facultés.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 7 avril 2021, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

1.5 Analyse des comptes

Primes émises

Les primes émises consolidées de l'année 2020, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 866 M€ en hausse de 24 % par rapport aux primes émises 2019 de 1 507 M€. Ce chiffre d'affaires est produit pour 65,2 % par les activités de réassurance avec la garantie de l'État et pour 34,8 % par la réassurance de marché.

Les primes émises de la réassurance publique de l'année 2020, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 216 M€ en hausse de 28,7 % par rapport aux primes émises 2019 de 945 M€ :

- Ce montant est constitué pour 73,2 % par les primes de la réassurance des catastrophes naturelles en France (soit 891 M€). L'évolution de cette collecte (hausse de 1,1 % entre 2019 et 2020) est liée aux évolutions de portefeuilles et de tarif d'une part et aux régularisations sur exercices antérieurs d'autre part.
- Les primes émises de la réassurance de l'assurance-crédit atteignent 260 M€ et constituent 21,4 % des primes de réassurance bénéficiant de la garantie de l'État.
- Les primes émises de la réassurance des actes de terrorisme représentent un montant de 67 M€ (stable par rapport à 2019) et constituent 5,5 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État.
- Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription des risques dits exceptionnels à compter du 1er janvier 2019, le chiffre d'affaires de cette activité ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.

1 Rapport entre la provision pour égalisation (Cat Nat) et la Réserve Spéciale (Cat Nat) d'une part et les primes quote-part brutes de rétrocession d'autre part.

Les primes émises de la réassurance de marché de l'année 2020 se sont élevées à 649 M€, en hausse de 21 % à cours de change constants par rapport à 2019 et de 16 % au cours de clôture. Cette évolution dynamique, qui s'inscrit dans le plan stratégique « Streamline 2020-2022 », résulte essentiellement des affaires nouvelles.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- Les primes émises par les lignes d'activité « Non-Vie » s'établissent à 412 M€, en hausse de 19 % par rapport à 2019 (hausse de 25 % à cours de change constant). Elles représentent 64 % des primes émises de la réassurance de marché. Cette hausse de 87 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie.
- Les primes émises par la ligne d'activité « Vie » s'élèvent à 237 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2019 (hausse de 15 % à cours de change constant). Elles représentent 36 % des primes émises. Cette évolution de +33 M€ à cours de change constant provient essentiellement des affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

Primes rétrocédées

CCR a versé une prime à l'État au titre de sa garantie pour un montant total de 114 M€ (venant de 100 M€ en 2019). Les primes rétrocédées par CCR Re s'élèvent à 36,2 M€ (vs 31,1 M€ en 2019), dont 6,9 M€ de primes frontées (vs 4,8 M€ en 2019), et 17,6 M€ de primes Cat (vs 15,0 M€ en 2019).

Sinistralité

Réassurances publiques

Le solde technique[2] s'élève à 28 M€ (contre 30 M€ en 2019).

En **catastrophes naturelles**, une sécheresse exceptionnelle a touché environ un quart du territoire métropolitain (sinistralité provisionnée pour 565 M€). L'exercice 2020 est également marqué par les inondations consécutives à la tempête Alex (105 M€ à la charge de CCR) et par une sinistralité attritionnelle d'ampleur moyenne (105 M€ à la charge de CCR). Ces événements représentent une charge de 775 M€.

Des mali de liquidation sur les exercices antérieurs ont par ailleurs été enregistrés pour 167 M€, essentiellement sur les sécheresses des exercices récents.

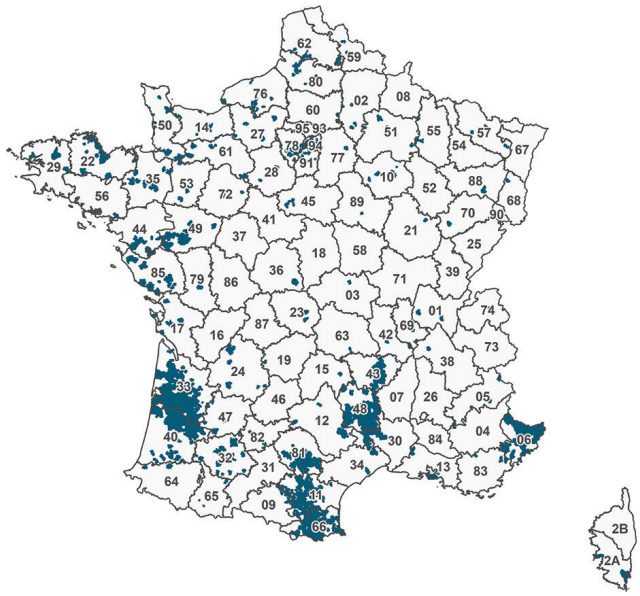

Communes reconnues Cat Nat en 2020 (inondations et mouvements de terrain)

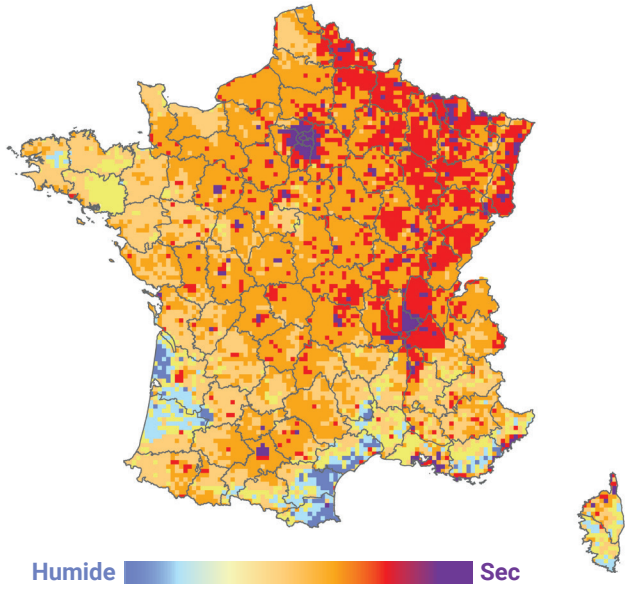

Intensité de la sécheresse en France lors de l'été 2020

2 Solde technique : somme du résultat de souscription net de rétrocession et des frais de gestion internes (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net).

Dans ce contexte, le solde technique avant provision pour égalisation est négatif pour ce qui concerne les catastrophes naturelles. CCR a repris à la provision pour égalisation, conformément à la réglementation, un montant de 207 M€ (contre une dotation de 0,2 M€ à la provision pour égalisation en 2019). Le stock de provision pour égalisation ressort à 1 158 M€ à l'issue de l'exercice 2020.

Au total, la charge de sinistres nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 738 M€.

S'agissant des **dispositifs de soutien à l'assurance-crédit**, la sinistralité nette s'établit à 155 M€, compte tenu de la mise en jeu de la garantie de l'État. Le solde technique est nul.

S'agissant des **autres réassurances avec la garantie de l'État,** le solde technique ressort à 28 M€, en légère baisse par rapport aux 30 M€ constatés en 2019. Cette évolution est la conséquence des mouvements constatés en 2019 et 2020 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats.

Réassurance de marché

Le coût estimé de la pandémie de Covid 19 s'élève à 44 M€ pour les activités « Non-Vie ». Ce montant se répartit entre les pertes d'exploitation (21 M€), les sinistres crédit/caution (14M€), l'annulation d'événements (6 M€) et les responsabilités civiles (3 M€).

L'explosion survenue en août 2020 à Beyrouth est comptabilisée pour un montant de 29 M$ bruts de rétrocession au 31/12/2020 (15M€ nets).

Enfin, les catastrophes naturelles représentent une charge nette de 1,0 % en 2020 (vs 7,8 % en 2019). Les principaux événements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR Re sont survenus au Canada (tempête de grêle à Calgary et inondations à Fort McMurray).

Le taux de marge technique[3] de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 2,2 % en 2020 (vs 5,2 % en 2019).

Le coût estimé de la pandémie de Covid 19 s'élève à 5 M€ pour les activités « Vie ».

Ratio combiné

Le ratio combiné du Groupe CCR s'établit à 99,0 % au 31 décembre 2020. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P[4] de 82,3 %
- un expense ratio[5] de 16,7 %

Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2020 à 57 M€, soit un ratio de coût[6] de 3,2 %, venant de 3,3 % en 2019.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 137 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 87,1 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 50,0 M€. Il en résulte un taux de produits financiers[7] du portefeuille d'actifs du Groupe CCR de 1,5 % en 2020, contre 1,7 % en 2019.

Gestion financière et immobilière

Politique d'investissement dans le contexte de marchés volatils

Dans le contexte de début d'année 2020, le niveau des marchés actions était relativement élevé avec en sus des craintes sur la propagation du virus et une fin de cycle économique aux États-Unis, le Groupe CCR a décidé de réaliser l'ensemble de son programme annuel de réalisation de plus-values. Un montant global d'environ 100 millions d'euros de **fonds investis en actions** a ainsi été vendu au début du mois de février et l'ensemble des fonds actions encore en portefeuille ont été maintenus sous la protection de fonds overlay.

Le **fonds de protection** a très bien fonctionné et a protégé le portefeuille dans la forte chute du cours des actions fin février et début mars. Par ailleurs, il a été possible de gérer tactiquement et dynamiquement l'exposition aux actions. Une réexposition aux actions a été effectuée lors de la forte baisse du mois de mars, avec des achats d'ETF actions. Le fonds de protection a également été calibré mi-mars pour en réduire le taux de couverture et permettre une hausse plus rapide de l'exposition des portefeuilles aux actions dans le rebond anticipé.

3 Taux de marge technique Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.
4 Ratio de sinistralité S/P (Groupe CCR) : rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession d'autre part
5 Expense ratio : rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession d'autre part.
6 Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes hors primes des dispositifs CAP.
7 Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

Par ailleurs, le niveau des liquidités est resté relativement important jusqu'à la crise financière. Des montants importants ont été investis en mars et en avril sur des **obligations** du secteur privé afin de profiter de la tension des primes de risques sur le crédit.

En ce qui concerne **l'immobilier**, malgré les conditions inédites et compliquées générées par la crise sanitaire, le Groupe CCR a continué à être très actif. Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le Groupe CCR été très présent pour accompagner ses locataires de commerces impactés par les mesures de fermeture administrative en procédant notamment à des reports de loyers. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique des actifs du Groupe CCR.

Le Groupe CCR a par ailleurs défini **une politique d'investissement ESG et Climat** qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale, de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

Évolution du portefeuille de placements

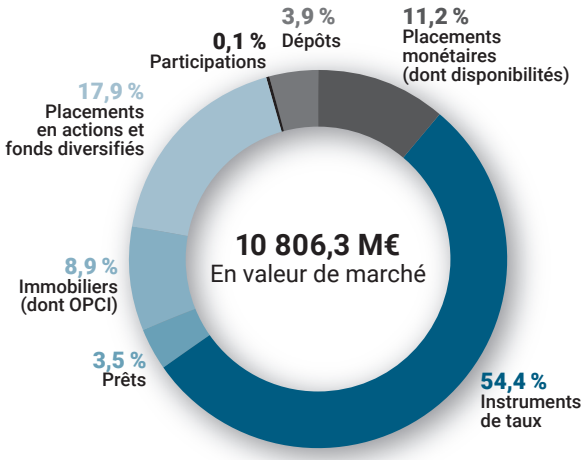

Les placements[8] du Groupe consolidé s'élèvent à fin 2020 à 9 631,8M€ en valeur nette comptable contre 8 992,9 M€ au 31 décembre 2019.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2020 les plus-values latentes nettes s'élèvent à 1 174,5 M€ à fin 2020, contre 1 094,6 M€ à fin 2019. Le montant total des placements financiers et immobiliers du Groupe CCR, considérés en valeur de marché, est donc de 10 806,3 M€, en hausse de 7,1 % par rapport à fin 2019.

À la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR s'établit ainsi :

	31/12/2020			31/12/2019			Variation N - N-1			
MONTANTS EN M€	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	1 215,8	1 215,7	11,2 %	945,9	945,6	9,4 %	269,9	28,5 %	270,1	28,6 %
Instruments de taux	5 647,2	5 874,5	54,4 %	5 477,2	5 680,4	56,3 %	170,1	3,1 %	194,1	3,4 %
Prêts	381,9	382,9	3,5 %	369,8	375,2	3,7 %	12,0	3,3 %	7,7	2,1 %
Immobiliers (dont OPCI)	436,7	965,8	8,9 %	413.9	902,3	8,9 %	22,9	5,5 %	63,4	7,0 %
Placements en actions et fonds diversifiés	1 519,9	1 929,3	17,9 %	1 367,7	1 756,7	17,4 %	152,2	11,1 %	172,6	9,8 %
Participations	6,2	14,1	0,1 %	6,2	15,0	0,1 %	0,0	0,0 %	-0,9	-6 %
Dépôts	424,0	424,0	3,9 %	412,2	412,2	4,1 %	11,8	2,9 %	11,8	2,9 %
TOTAL	9 631,8	10 806,3	100 %	8 992,9	10 087,4	100 %	638,9	7,1 %	718,8	7,1 %

8 Placements financiers et immobiliers du Groupe CCR y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31/12/2019 sont revalorisés au cours du 31/12/2020.

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements du Groupe CCR a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- la part de la poche « Placements monétaires » représente 11,2 % du total des placements en valeur de marché. Elle se compose de fonds monétaires (299,2 M€) et de liquidités (916,5 M€).
- la poche « Instruments de taux » représente 54,4 % du total des placements en valeur de marché soit 5 874,5 M€ en hausse de 3,4 % par rapport à fin 2019. Elle se répartie entre un portefeuille obligataire d'un montant de 4 622,3 M€ (78,7 %) en hausse de 2,4 % et un portefeuille d'OPC de taux d'un montant de 1 252,2 M€ (21,3 %) en hausse de 7,4 %.
- la part de la poche « actions et placements diversifiés » représente 17,9 % du total des placements à fin 2020, en hausse de 9,8 %. Cette poche est essentiellement composée d'OPC (38,9 %), de fonds diversifiés (26,3 %) et de titres hybrides et fonds alternatifs (25,5 %). Les plus-values latentes nettes sont en hausse de 5,2 % à 409,4 M€ contre 389,0 M€ au 31/12/2019.
- la part de l'immobilier représente 8,9 % du total des placements à fin 2020 soit 965,8 M€. Les plus-values latentes sur l'immobilier en direct ont augmenté de 8,8 %.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 2 475,5 M€ en valeur de marché soit 22,9 % du total des placements au 31/12/2020 (18,1 % au 31/12/2019), en hausse de 35,8 % par rapport au 31/12/2019. Au 31/12/2020 ces investissements sont répartis en placements monétaires 2,1 %, instruments de taux 7,1 %, actions, placements diversifiés et fonds de prêts 5,9 %, et placements immobiliers 7,8 %.

Résultat net

Le résultat après impôt de 2020 ressort à 90 M€ (vs 104 M€ en 2019) et se compose des éléments suivants :

- le solde technique s'établit à 9 M€ (vs 39 M€ en 2019) et, comme vu précédemment, il est la conséquence d'une part de la sinistralité catastrophes naturelles survenue en 2020 et des mouvements constatés sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats, et d'autre part de la sinistralité liée à la Covid-19 et à l'explosion à Beyrouth ;
- le résultat financier s'élève à 137 M€ ;
- la charge de l'impôt sur les sociétés ressort à 54 M€ en 2020 soit un taux d'impôt courant de 37,5 %. Ce dernier est la conséquence directe de la fiscalité des provisions pour égalisation et des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus et moins-values latentes sur OPCVM.

Participation et filiales

La structure du Groupe CCR peut se résumer ainsi :

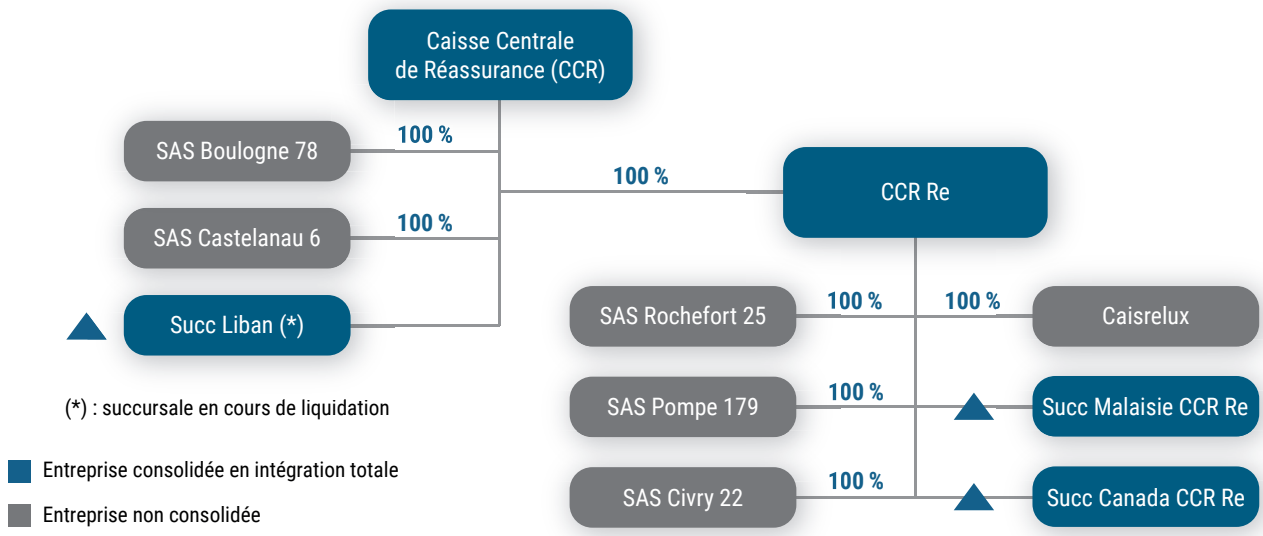

CCR détient 100 % du capital de CCR Re, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance de marché dans les branches Non-Vie, Vie et Assurances de Personnes, depuis le 31 décembre 2016.

Outre CCR Re, société consolidée par intégration globale, le Groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de **cinq sociétés par actions simplifiées**, dont les fonds propres totaux sont de 55 M€ au 31 décembre 2020. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 2,5 M€ et ont contribué à hauteur de 2,2 M€ aux produits financiers courants du Groupe CCR pour l'exercice 2020.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2020, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re. Les comptes de la société ont été arrêtés le 30 mars 2021 et font ressortir un résultat positif.

1.6 Perspectives 2021

Environnement financier

Le Groupe CCR reste présent à l'investissement en étant vigilant sur la sélection des actifs et très attentif à la liquidité et au couple rendement/risque. La crise sanitaire aura eu un effet accélérateur et amplificateur de tendances qui vont s'imposer à tous les acteurs du secteur et qu'il est nécessaire d'intégrer. Le télétravail aura un impact sur la demande en m², sur la qualité des espaces de bureaux qui devront apporter plus de services, de flexibilité et intégrer plus de technologie. Le résidentiel devra aussi évoluer pour apporter un confort aux occupants qui seront amenés à travailler chez eux. La création de valeur reste une priorité dans les nouvelles acquisitions du Groupe mais aussi dans la gestion du patrimoine existant avec une attention particulière sur la performance extra-financière des actifs.

Les incertitudes politiques sont moins prégnantes qu'en 2019 : un accord sur une sortie ordonnée du Royaume-Uni et l'élection de Joe Biden avec une majorité aux deux chambres ont rassuré les marchés. Les campagnes de vaccination qui tendent à s'intensifier et les plans de relance massifs des États développés incitent la majorité des investisseurs à penser que l'année 2021 sera celle du retour à une croissance économique forte. Les valorisations sont de nouveau assez élevées avec pour exemple des attentes au niveau des bénéfices des sociétés américaines situées à un niveau supérieur de plus de 6 % par comparaison à celui de 2019.

Les politiques monétaires, qui resteront ultra accommodantes dans tous les pays développés, synonymes de taux durablement bas, vont encourager les investisseurs à la recherche de rendement à s'orienter vers les actifs risqués ou peu liquides.

Les valorisations excessives des valeurs technologiques constituent un des facteurs de risque les plus importants en 2021, durant laquelle la régulation de ce secteur devrait évoluer aux états-Unis, en Europe et en Chine. L'éclatement de cette bulle technologique pourrait induire une rotation sectorielle vers des valeurs plus traditionnelles qui offrent encore de la valeur.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde ; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

Perspectives commerciales

L'année 2021 sera probablement celle de l'entrée en vigueur de la réforme du régime des catastrophes naturelles. En effet, fin 2020, une proposition de loi visant à la réforme du régime Cat Nat a été déposée par M. Baudu à l'Assemblée Nationale. L'objectif recherché par les députés est de faciliter les démarches de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, d'améliorer l'indemnisation des dégâts et d'assurer la résilience du bâti grâce à la prévention, notamment pour les phénomènes de sécheresse-réhydratation des sols, tout en renforçant la transparence des procédures. En matière d'indemnisation, le projet de loi prévoit la suppression de la modulation de franchise pour les assurés (en dehors des collectivités locales), la modification du calcul des franchises en fonction du profil de l'assuré (particuliers, artisans commerçants et grandes entreprises auront des modalités différentes). Il prévoit également la prise en charge par le régime des frais de relogement d'urgence.

Sur l'ensemble de ces points, CCR est consultée par la Direction générale du trésor afin de mesurer l'impact financier des mesures proposées.

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par les députés le 28 janvier 2021. Avant son vote définitif, la proposition de loi doit être examinée par le Sénat (a priori au premier trimestre 2021 si le calendrier du Sénat le permet).

Dans le même temps, les études conduites par CCR sur les conséquences du changement climatique à l'horizon 2050 dressent le constat d'une mise en tension progressive des finances du régime Cat Nat, en dehors même de l'impact

anticipé de mesures proposées dans le cadre de la réforme du régime Cat Nat. Face à ces évolutions, CCR développe depuis quelques années une activité destinée à renforcer les démarches préventives de toutes les parties prenantes investies dans ce domaine. Dans cette perspective, CCR poursuit plus particulièrement quatre objectifs opérationnels :

- améliorer la connaissance des risques naturels,
- favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention des risques naturels par toutes les parties prenantes,
- renforcer la pertinence et l'efficacité de l'action publique,
- et accompagner les cédantes dans la mise en œuvre d'actions de prévention.

Enfin, CCR apporte son expertise technique aux travaux pilotés par les pouvoirs publics visant à améliorer les dispositifs de gestion des risques en agriculture.

Pour sa part, CCR Re poursuivra son développement. Le plan stratégique « Streamline » a été approuvé en décembre 2019 par le conseil d'administration de CCR Re pour la période 2020-2022. En 2021, malgré le contexte lié à la pandémie, CCR Re poursuit sa trajectoire de croissance dans le respect de son plan de développement. Dans ce cadre, CCR Re a renouvelé son sidecar 157 Re au sein d'un troisième compartiment 157 Re 21.

La poursuite de Streamline en 2021 renforcera encore le rôle de CCR Re en dépit d'un contexte difficile et incertain.

1.7 Politique en matière d'instruments financiers à terme

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan. Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change. Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise. Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables (Non Deliverable Forward).

1.8 Activités en matière de recherche et développement

Les principales **activités de R&D du Groupe CCR** en 2020 peuvent se résumer de la façon suivante :

Activités Data Science et Actuariat

- déploiement opérationnel de la technologie du « text mining » afin d'automatiser le traitement des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles et des arrêtés de calamité agricole, dans le but d'améliorer la productivité et la qualité des données et de pouvoir consacrer plus de temps aux analyses ;
- poursuite d'une thèse en partenariat avec le laboratoire de Mathématiques Appliquées de l'Université Paris V (MAP5) sur les techniques de modélisation prédictive dites de « machine learning » qui seront appliquées à l'estimation de la sécheresse géotechnique ;
- poursuite d'une thèse en partenariat avec le Centre de Géosciences de Mines ParisTech sur une méthodologie d'estimation des valeurs assurées par une double approche géostatistique et bayésienne ;
- dans le domaine des risques anthropiques, des travaux exploratoires de recherche ont été initiés sur le risque Cyber.

Activités de modélisation et R&D

Les activités de recherche & développement de CCR se poursuivent et se renforcent dans différents domaines : les catastrophes naturelles, avec la production d'une étude sur les conséquences du changement climatique dans les DOM, mais également en 2020 sur les périls sécheresse et séisme, les risques climatiques sur récoltes et la pandémie.

En partenariat avec Météo-France et Risk Weather Tech, les équipes de modélisation de CCR ont produit une première étude portant sur l'évolution du risque cyclonique à horizon 2050 dans les DOM. Ces travaux s'appuient sur la simulation par les modèles climatiques de Météo-France de 400 années de cyclones de catégories 2 à 5 à climat actuel et de 400 années à climat futur (selon le scénario le plus pessimiste du GIEC, le RCP 8.5). Outre l'intensification, dans les Antilles françaises, de la fréquence des événements les plus extrêmes, cette étude met en évidence les dommages significatifs pouvant être causés par un événement d'ampleur comparable à Irma (catégorie 5+ en 2017) qui traverserait des zones à forte concentration de valeurs assurées : la Guadeloupe, la Réunion et dans une moindre mesure la Martinique, avec des coûts pouvant dépasser 10 milliards d'euros.

En 2020 une thèse portant sur le développement d'un modèle de simulation de séismes probabiliste a été réalisée en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy. CCR dispose désormais de son propre modèle de tremblements de terre et étend ainsi ses capacités de modélisation.

En ce qui concerne le péril sécheresse, l'année 2020 poursuit un cycle d'intensité forte des événements climatiques depuis 2015, avec une sécheresse exceptionnelle tous les ans, impactant notamment une zone géographique historiquement peu touchée, le quart Nord-Est de la France. En lien avec Météo-France et le BRGM, les travaux d'estimation des dommages consécutifs à cette sécheresse extrême ont permis d'identifier des pistes de recherche qui seront formalisées dans un projet de thèse en cours de montage.

S'agissant des risques climatiques sur récoltes, l'année 2020 a permis de poursuivre, en lien avec Météo-France et Agrocampus Ouest, la modélisation des pertes de rendements et des pertes économiques pour les cultures de blé tendre et les prairies, à horizon 2050, selon le scénario RCP 8.5 du GIEC. Cette activité de R&D s'inscrit dans le cadre des travaux menés par CCR en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis 2015.

Enfin, face à une actualité imprévue, l'équipe de modélisation a rapidement développé un prototype de modèle d'évaluation des pertes économiques liées aux mesures de confinement et de fermetures administratives suite à la pandémie de Covid-19. Ce modèle a nourri les discussions en cours pendant l'année 2020 sur un possible régime de couverture assurantielle.

Travaux en lien avec la prévention

Au cours de l'année 2020, un important travail d'analyse de la mise en œuvre du FPRNM a été conduit par CCR en collaboration étroite avec le ministère de la Transition écologique. Ces travaux avaient pour objectif de rendre compte de ce que le FPRNM a permis d'impulser depuis sa création. Ils visaient ainsi à mettre en perspective l'un des principaux pans de la politique de prévention des risques naturels au regard de l'exposition du territoire, des catastrophes passées et de celles à venir.

Automatisation

Au cours de l'exercice 2020, CCR Re a poursuivi le déploiement du prototype qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers.

Le constat de la valeur ajoutée de cette solution innovante a motivé l'entreprise à exploiter les nouvelles technologies dont la robotisation, le traitement du langage (text mining) et l'intelligence artificielle.

En 2020, leur exploitation a été mise à profit par le contrôle interne avec pour objectif d'automatiser les contrôles et d'étendre le périmètre de contrôle pour une garantie d'efficacité plus certaine et un temps d'analyse augmenté. Trois solutions innovantes ont été initiées permettant de garantir que le portefeuille souscrit est en ligne avec les décisions stratégiques. En 2021 ces travaux seront poursuivis avec des solutions dont la cible sera la permanence en temps réel de certains contrôles clés.

Les outils d'ores et déjà mis en œuvre sont les suivants :

- l'outil ARS permet de garantir le respect des règles de souscription. Il est mis en œuvre et permet de scanner très rapidement l'ensemble du portefeuille souscrit afin de vérifier près de 90 % des règles de souscription. La garantie d'un portefeuille conforme à la stratégie est rendue plus fiable par la vérification de l'ensemble du portefeuille plutôt que d'un échantillon.
- un POC contractuel a également été initié. Il permet grâce au text-mining de s'assurer de la qualité des données contractuelles contrat par contrat. Une évolution est en cours pour comparer chaque contrat de souscription au clausier de référence de CCR Re et garantir ainsi la bonne rédaction contractuelle des souscriptions.
- un POC de recherche généralisé sur un ensemble de documents a également été mis en œuvre. Il permet de scanner tout type de document à la recherche d'un sujet particulier. Il a été utilisé pour la première fois pour apprécier l'impact du sinistre Covid-19 sur le portefeuille de réassurance CCR Re.

Chaire PARI

Depuis 2018, CCR soutient la Chaire PARI dont le programme de recherche 2018-2021 s'intéresse aux enjeux du Big Data pour le secteur de l'assurance. Un des objectifs de la chaire est d'étudier le lien entre solidarité (nécessaire en assurance des catastrophes naturelles) et segmentation (possible à l'aune de l'augmentation de la finesse des modèles, pouvant aboutir jusqu'à la sélection des risques). Ce programme de recherche est soutenu par Science Po Paris, l'ENSAE et l'Institut Louis Bachelier.

1.9 Autres éléments d'informations

Calcul des indicateurs financiers

Ratio combiné Non-Vie

Le ratio S/P (sinistres / primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions et des participations aux bénéfices aux cédantes, de la variation des frais d'acquisition reportés, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession d'autre part.

EN M€	2019	2020
Primes émises brutes	1 291	1 629
Primes acquises nettes (A)	1 137	1 446
Charge de sinistres et des autres provisions techniques (B)	-981	-1 190
Ratio S/P : - (B) / (A)	86,3 %	82,3 %
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-118	-241
Expense ratio Non-Vie : - (C) / (A)	10,3 %	16,7 %
RATIO COMBINÉ « NON-VIE » : - [(B) + (C)] / (A)	**96,7 %**	**99,0 %**

Ratio de coûts

Le ratio de coûts est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements et nets de taxes d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession d'autre part.

EN M€	2019	2020
Total des charges au compte de résultat	-63,4	-65,9
Charges de placement	8,1	8,5
Taxes	5,5	5,3
TOTAL CHARGES DE GESTION (POUR LE CALCUL DU RATIO DE COÛT) (A)	**-49,8**	**-52,1**
Primes émises brutes hors dispositifs de soutien au crédit interentreprises (B)	**1 507**	**1 606**
RATIO DE COÛT : - (B) / (A)	**3,3 %**	**3,2 %**

Taux de produits financiers

Le taux de produits financiers est égal au rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, et hors retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation).

EN M€	2019	2020
Résultat financier	145,5	137,1
Retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation)	-3,2	-3,3
Coût de la dette	0,0	4,2
Résultat financier pour le calcul du taux de produits financiers	**142,3**	**138,0**
Actifs investis moyens	**8 456**	**8 920**
TAUX DE PRODUITS FINANCIERS	**1,7 %**	**1,5 %**

2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN 18

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 20

ENGAGEMENTS HORS BILAN 21

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 22

BILAN

ACTIF

en milliers d'euros	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS INCORPORELS	4.1	2 813	2 965
PLACEMENTS DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE	4.2	8 926 306	8 257 827
Terrains et constructions		301 477	278 592
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4.3	6 200	6 200
Autres placements		8 356 787	7 731 012
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		261 842	242 023
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	4.5	95 505	18 934
AUTRES CRÉANCES	4.6	203 913	134 528
AUTRES ACTIFS		722 466	767 922
Immobilisations corporelles		3 684	2 865
Autres		718 782	765 057
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	4.7	780 586	589 441
Frais d'acquisition reportés		48 952	43 582
Impôts différés actifs		144 252	132 812
Autres		587 382	413 047
TOTAL DE L'ACTIF		10 731 589	9 771 617

BILAN
PASSIF

en milliers d'euros	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	4.8	2 640 312	2 550 184
Capital social		60 000	60 000
Primes liées au capital social		-	-
Réserves consolidées		2 490 184	2 386 090
Résultat net Groupe		90 128	104 094
PASSIF SUBORDONNÉ	4.9	300 000	-
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	4.10	7 546 523	7 034 399
Provisions techniques Vie		198 755	175 200
Provisions techniques Non-Vie		7 347 768	6 859 199
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.11	15 084	14 247
AUTRES DETTES	4.12	191 071	132 566
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	4.13	38 599	40 221
TOTAL DU PASSIF		10 731 589	9 771 617

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Notes	31/12/2020 Réassurance Non-Vie	31/12/2020 Réassurance Vie	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
Primes émises	6.2	1 754 263	111 251	1 865 514	1 506 902
Variation des primes non acquises		-39 800	-12 193	-51 993	-44 661
PRIMES ACQUISES		**1 714 463**	**99 058**	**1 813 521**	**1 462 241**
Autres produits d'exploitation		1 924	-	1 924	2 595
Produits financiers nets de charges	5.1	98 018	2 519	100 537	104 382
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS		**99 942**	**2 519**	**102 461**	**106 977**
Charges des prestations de réassurance		-1 395 712	-76 447	-1 472 159	-1 162 658
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		-57 195	-4 069	-61 264	-111 747
Charges de gestion		-256 618	-15 958	-272 576	-150 800
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES		**-1 709 525**	**-96 474**	**-1 805 999**	**-1 425 205**
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		**104 880**	**5 103**	**109 983**	**144 013**
Produits financiers nets de charges non techniques	5.1			36 553	40 958
Autres produits et charges non techniques				20	153
Résultat exceptionnel	5.3			-2 267	-131
Participation des salariés				-	-276
Impôts sur les résultats	5.2			-54 161	-80 623
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ				**90 128**	**104 094**
Résultat par action (en euros)				30,04	34,70
Résultat dilué par action (en euros)				30,04	34,70

ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS REÇUS	**17 374**	**27 131**
ENGAGEMENTS DONNÉS	**18 832**	**38 886**
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	18 832	38 886
Titres, actifs, acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres et actifs ou revenus	-	-
Autres engagements donnés	-	-
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	**378**	**379**
AUTRES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	**17 911**	**-**
VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION	**-**	**-**
VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	**-**	**-**
AUTRES VALEURS POUR LE COMPTE DE TIERS	**-**	**-**

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 7 avril 2021 par le conseil d'administration.

NOTE 1

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION 23

1.1 Informations relatives au Groupe 23
1.2 Référentiel comptable 23
1.3 Date de clôture 23
1.4 Méthodes et règles de consolidation 23
1.5 Conversion des comptes exprimés en devises 24
1.6 Élimination des opérations internes au Groupe 24
1.7 Information sectorielle 24
1.8 Impôts différés 24
1.9 Homogénisation des comptes 24
1.10 Comparabilité des comptes 24

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS 25

2.1 Actifs incorporels 25
2.2 Placements 25
2.3 Autres actifs d'exploitation 26
2.4 Comptes de régularisation 27
2.5 Comptabilité plurimonétaire 27
2.6 Passif subordonné 27
2.7 Provisions autres que techniques 27
2.8 Provisions techniques 28
2.9 Produits financiers nets de charges 29
2.10 Charges et produits exceptionnels 29
2.11 Résultat par action 29

NOTE 3

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 30

NOTE 4

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN 31

4.1 Actifs incorporels 31
4.2 Placements des entreprises de réassurance 32
4.3 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 33
4.4 Autres placements 33
4.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques 33
4.6 Autres créances 34
4.7 Comptes de régularisation – Actif 34
4.8 Capitaux propres du Groupe 35
4.9 Passif subordonné 35
4.10 Provisions techniques 36
4.11 Provisions autres que techniques 36
4.12 Autres créances 37
4.13 Comptes de régularisation – Passif 37

NOTE 5

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTE DU RÉSULTAT 38

5.1 Produits financiers nets de charges 38
5.2 Impôts sur les résultats 39
5.3 Preuve d'impôt 39
5.4 Résultat exceptionnel 40
5.5 Charges de personnel et effectifs 40
5.6 Amortissements et provisions 40
5.7 Honoraires des comissaires aux comptes 40

NOTE 6

INFORMATIONS SECTORIELLES 41

6.1 Comptes de résultat sectoriels 41
6.2 Ventilation des primes et des provisions 42

NOTE 7

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 43

NOTE 1

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.1 Informations relatives au Groupe

Le Groupe CCR a deux activités principales :
- La réassurance des catastrophes naturelles et des autres risques exceptionnels avec la garantie de l'État, menée par CCR,
- La réassurance de marché dans le monde entier, menée par CCR Re.

Les sièges sociaux de ces deux sociétés sont situés au 157 boulevard Haussmann 75008 Paris.

1.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de CCR sont établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2000 portant homologation du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des Assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC ou ANC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Réassurance Vie et Réassurance Non-Vie.

Les comptes sont établis dans le respect du principe général de prudence et en vertu des conventions comptables de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 07 avril 2021.

1.3 Date de clôture

La consolidation des comptes est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société au 31 décembre 2020, conformément à l'article R 341-4 du Code des assurances.

Le compte de résultat présente les mouvements du 1er janvier au 31 décembre 2020.

1.4 Méthodes et règles de consolidation

Les règles d'intégration des entités dans le périmètre de consolidation sont présentées dans la note 3.

Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif :** le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50 %, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.
- **Contrôle conjoint :** le contrôle conjoint se justifie par le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.
- **Influence notable :** l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20 % des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :
- dès leur acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise et les possibilités de transferts de trésorerie entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Exclusions spécifiques

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation, à la condition que cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés, lorsque :

- Il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance.

  Dans ce cas, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si, notamment :
  - l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
  - l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du Groupe ;
  - s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.
- Il s'agit d'un Groupement de moyens (ou de souscription) dont les résultats ont été enregistrés, pour leur quote-part, dans les comptes individuels des entreprises du Groupe, sauf si ces Groupements disposent d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés.

1.5 Conversion des comptes exprimés en devises

La devise d'établissement des comptes consolidés CCR est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation du Groupe.

1.6 Élimination des operations internes au Groupe

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe. L'élimination des résultats internes est répartie entre la part Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

1.7 Information sectorielle

L'activité du Groupe CCR est segmentée selon les deux secteurs d'activités suivants :

- activités de réassurance Non-Vie,
- activités de réassurance Vie.

Les opérations réciproques entre les activités de réassurances Vie et Non-Vie et les autres activités sont éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

1.8 Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires et pertes fiscales pourront être imputées. Dans le cas contraire ces derniers font l'objet d'une dépréciation.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

1.9 Homogénisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes individuels établis selon les dispositions règlementaires applicables à chaque entité, corrigés des retraitements d'homogénéisation imposés par le référentiel de consolidation applicable aux entreprises de réassurance en France.

1.10 Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020 présentent une information comparative au 31 décembre 2019.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

2.1 Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de deux à cinq ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

2.2 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Placements immobiliers

Évaluation initiale et amortissements

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) net de frais d'achat et d'impôt, et augmenté du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre éléments suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
  - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
  - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
  - 80 ans pour les immeubles de bureaux.
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables sur 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretiens ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable.

Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- **titres de participation** dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- **titres de placement** évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritère prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % sur une durée de six mois a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte généré par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343- 9 du Codes des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Opérations de change

Les positions de change ouvertes résultent des écarts entre les actifs et les passifs libellés dans chaque devise étrangère.

Certaines positions font l'objet d'une couverture, soit par des opérations de change à terme, soit par des opérations sur dérivés de change pour les devises non convertibles.

2.3 Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériel, mobiliers de bureau : 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

2.4 Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les charges différées relatives aux frais d'acquisition des contrats sont étalées sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat en contrepartie des comptes de régularisation prévus à cet effet.

2.5 Comptabilité plurimonétaire

Les opérations réalisées par chaque société du Groupe sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les différences de change, y compris les plus ou moins-values latentes au 31 décembre 2020, sont enregistrées au compte de résultat.

2.6 Passif subordonné

Les dettes subordonnées sont inscrites au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les coûts d'émission de la dette émise font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

2.7 Provisions autres que techniques

Provisions pour charges de retraites

Ces provisions concernent les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17 qui permet d'identifier le nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement par rapport au nombre de vivants à l'âge actuel du salarié,
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise,
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA plus de 10 ans retenu à 0,33 % en 2020 contre un taux de 0,70 % au 31/12/2019,
- d'un taux de charges patronales à hauteur de 55 %.

Provision pour congés particuliers pré-retraite

Les protocoles relatifs aux avantages sociaux des salariés du Groupe précisent que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision pour charges de pré-retraite sont les mêmes que pour la provision pour charges de retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention des Médailles d'Honneur du travail acquises selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0 % pour 2020 contre un taux de 0,30 % au 31/12/2019.

Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant, sont incertains.

Ces provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour impôts différés,
- les provisions pour grosses réparations,
- les provisions pour charges exceptionnelles,
- les provisions pour risques de change,
- les autres provisions pour risques et charges.

2.8 Provisions techniques

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées sans actualisation « à l'ultime » selon le principe que les provisions techniques doivent être suffisantes pour faire face aux charges probables prévisibles, sauf cas particuliers dûment justifiés dans l'annexe. Elles sont nettes des recours à recevoir, estimés avec le même niveau de prudence.

L'évaluation inclut les frais de règlement des sinistres, déterminés, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la Direction des Réassurances et Fonds Publics pour CCR et de la Direction Actuariat et Risques pour la réassurance de marché.

Afin de mener ces travaux, les directions concernées procèdent à des évaluations actuarielles et s'appuient également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions d'actuariat, de souscription, de modélisation et tout autre métier impliqué tel le département sinistres.

Les calculs font l'objet d'une revue indépendante par la fonction actuarielle. Les provisions techniques font enfin l'objet d'un audit par un cabinet d'actuaires indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2020 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 14 octobre 2020 et par le conseil d'administration de CCR Re du 13 octobre 2020.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques.

Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences. Pour les prévisions de sinistralité proportionnelle en catastrophes naturelles les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

Le champ des hypothèses pour la détermination des ultimes par péril inclut notamment :

- S/P historiques ;
- Sondages auprès des cédantes ;
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR) ;
- Nombres de communes et coûts historiques ;
- Régression du S/P vs nombre de communes reconnues (vues à l'ultime) ;
- Liquidation des triangles via la méthode du DFM (Development Factor Model) ;
- Estimation des recours potentiels des communes auprès de la commission interministérielle ;
- IBNR cédantes.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

Provisions pour égalisation et pour risques exceptionnels

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Les provisions pour charges exceptionnelles pour les risques exceptionnels et nucléaires, prévues à l'article R.431-27 du Code des assurances, sont mouvementées selon la stricte application des textes.

2.9 Produits financiers nets de charges

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions pour dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés, ainsi que les reprises aux amortissements des immeubles de placement.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux provisions pour dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

2.10 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

2.11 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté au nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Comme il n'existe aucun instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 3
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entités qui sont exclues du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe. Ces participations sont exclues du périmètre de consolidation si la somme des capitaux propres des entités non intégrées est inférieure à 3 % des capitaux propres de l'ensemble du Groupe ;
- Les sociétés ou organismes qui sont détenus temporairement ou dans lesquels le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles, notamment les OPC (Organismes de Placement Collectifs).

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes consolidés.
Les participations exclues du périmètre de consolidation sont classées dans la rubrique « Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et dans les « Actions et titres à revenus variables. »

Le tableau ci-dessous présente la liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation.

			31/12/2020			31/12/2019		
Entité	SIREN	Adresse	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CCR SA	388 202 533	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Maison mère consolidante	100 %	100 %	Maison mère consolidante
CCR Re SA	817 446 511	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale

NOTE 4

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1 Actifs incorporels

en milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation/ Dotation	Autres mouvements	Diminution/ Reprise	31/12/2019
Valeurs brutes	69 164	1 639	-	-219	67 744
Amortissements	-66 351	-1 578	-	6	-64 779
VALEUR NETTE	**2 813**	**61**	**-**	**-213**	**2 965**

4.2 Placements des entreprises de réassurance

	en milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	372 030	301 475	817 961	516 486
2	Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	269 388	268 635	588 364	319 729
3	Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 226 406	3 225 132	3 686 205	461 073
4	Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	4 502 113	4 486 086	4 622 335	136 249
6	Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7	Autres prêts et effets assimilés	7 251	7 251	7 251	-
8	Dépôts auprès des entreprises cédantes	261 843	261 843	261 843	-
9	Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	359 857	359 857	359 857	-
10	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL	**8 998 888**	**8 910 279**	**10 343 816**	**1 433 537**
11	Autres instruments financiers à terme				
	a) Stratégie d'investissements ou de désinvestissement	-	-	-	-
	b) Stratégie de rendement	70 185	70 185	67 940	-2 245
	c) Autres opérations	-	-	-	-
12	**TOTAL DES LIGNES 1 À 11**	**9 069 073**	**8 980 464**	**10 411 756**	**1 431 292**
a	dont :				
	- Placements évalués selon l'article R.343-9	4 502 112	4 486 086	4 622 334	136 248
	- Placements évalués selon l'article R.343-10	4 234 933	4 162 350	5 459 639	1 297 289
	- Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
	- Instruments financiers à terme	70 185	70 185	67 940	-2 245
b	dont :				
	- Placements et IFT OCDE	8 918 347	8 829 718	10 253 413	1 423 695
	- Placements et IFT hors OCDE	80 541	80 561	90 403	9 842

4.3 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

en milliers d'euros	Pourcentage participation Groupe	Capital détenu par le Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat de la période	Valeur nette comptable des titres détenus	Valeur de réalisation
SA Caisrelux	100 %	6 200	6 200	-	6 200	NC

4.4 Autres placements

en milliers d'euros	Pourcentage participation Groupe	Capital détenu par le Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat de la période	Valeur nette comptable des titres détenus	Valeur de réalisation
SAS Boulogne 78	100 %	5 710	6 034	215	5 709	17 905
SAS Rochefort 25	100 %	14 940	15 885	1 328	14 932	60 977
SAS Pompe 179	100 %	15 270	15 542	330	15 268	66 351
SAS Civry 22	100 %	7 860	8 052	296	7 859	34 164
SAS Castelnau 6	100 %	7 280	7 452	333	7 279	35 780

4.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Non-Vie	Vie	TOTAL	Non-Vie	Vie	TOTAL
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	997	527	1 524	658	-	658
Provisions pour sinistres	93 369	612	93 981	17 575	701	18 276
TOTAL	94 366	1 139	95 505	18 233	701	18 934

4.6 Autres créances

MONTANT DES VALEURS BRUTES ET DES DÉPRÉCIATIONS en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances nées d'opérations de réassurance	188 924	-629	188 295	129 542	-967	128 575
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 233	-	8 233	161	-	161
Personnel	12	-	12	5	-	5
Débiteurs divers	78 107	-70 734	7 373	76 476	-70 689	5 787
TOTAL	275 276	-71 363	203 913	206 184	-71 656	134 528

VENTILATION DES VALEURS NETTES PAR ÉCHÉANCE en milliers d'euros	31/12/2020				31/12/2019
	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	188 295	-	-	188 295	128 575
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 233	-	-	8 233	161
Personnel	12	-	-	12	5
Débiteurs divers	6 576		797	7 373	5 787
TOTAL	203 116	-	797	203 913	134 528

4.7 Comptes de régularisation - Actif

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Évaluation technique de réassurance	536 211	361 234
Frais d'acquisition reportés	48 952	43 582
Intérêts et loyers courus et non échus	29 777	33 508
Coût d'émission de l'emprunt obligataire	3 081	-
Impôts différés actifs	144 252	132 812
Autres	18 313	18 305
TOTAL	780 586	589 441

4.8 Capitaux propres du Groupe

en milliers d'euros	Capital social	Primes liées au capital social	Réserves consolidées	Résultat	Total des capitaux propres Groupe
SITUATION AU 31/12/2019	**60 000**	**-**	**2 386 090**	**104 094**	**2 550 184**
Variation du capital			-		-
Primes d'émission			-		-
Réserves de garantie			-		-
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires			-		-
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles			-		-
Réserves pour risques naturels majeurs			-		-
Réserve spéciale pour risques d'attentats			-		-
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance-crédit			66 817		66 817
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants			2		2
Autres réserves			34 896		34 896
Réserve consolidée			2 379		2 379
Versement du dividende				-	-
Affectation de résultat				-104 094	-104 094
Résultat de l'exercice				90 128	90 128
SITUATION AU 31/12/2020	**60 000**	**-**	**2 490 184**	**90 128**	**2 640 312**

4.9 Passif subordonné

Au cours de l'exercice, CCR Re a émis un emprunt subordonné de 300 M€.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 15 juillet 2020
- Nominal émis : 300 000 000 €
- Intérêts : 2,875 % par an
- Date du 1er « call » : 15 avril 2030
- Date d'échéance : 15 juillet 2040

Les coûts d'émission de cet emprunt (prime et frais d'émission) s'élèvent à 3,1M€. Ils sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan et font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

4.10 Provisions techniques

Provisions techniques par nature

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Provisions de réassurance (Vie)		104 154	104 154		89 297	89 297
Provisions pour sinistres (Vie)		92 587	92 587		83 730	83 730
Provisions pour participation aux bénéfices (Vie)		2 014	2 014		2 173	2 173
Autres provisions techniques (Vie)		-	-		-	-
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)	525 272		525 272	494 059		494 059
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	5 011 775		5 011 775	4 385 105		4 385 105
Provisions pour égalisation (Non-Vie)	1 763 523		1 763 523	1 935 879		1 935 879
Autres provisions techniques (Non-Vie)	47 198		47 198	44 156		44 156
TOTAL	**7 347 768**	**198 755**	**7 546 523**	**6 859 199**	**175 200**	**7 034 399**

Liquidation des provisions de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs par ligne d'activité

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Provisions pour sinistres à l'ouverture	4 409 547	158 256	4 567 804	4 270 599	337 816	4 608 415
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	850 763	47 027	897 790	1 042 649	30 052	1 072 701
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	3 708 021	116 106	3 824 127	3 222 867	229 033	3 451 900
EXCÉDENT NET (+) OU INSUFFISANCE NETTE (-)	**-149 237**	**-4 877**	**-154 114**	**5 083**	**78 731**	**83 814**

4.11 Provisions autres que techniques

en milliers d'euros	31/12/2020	Variations	31/12/2019
Provision pour charges de retraite	5 581	324	5 257
Provision pour médaille du travail	3 160	123	3 037
Provision pour congés retraite	2 335	176	2 159
Provisions pour charges exceptionnelles	316	100	216
Provision pour risque de change	105	-106	211
Provision pour grosses réparations	3 587	220	3 367
TOTAL	**15 084**	**837**	**14 247**

4.12 Autres créances

VENTILATION PAR NATURE en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt et cautionnement reçus – non assurance	2 363	2 426
Dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires	463	79
Dettes nées d'opérations de réassurance	22 257	2 703
Personnel	15 735	14 231
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	19 869	8 749
Créditeurs divers	130 384	104 378
TOTAL	**191 071**	**132 566**

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE en milliers d'euros	31/12/2020				31/12/2019
	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôt et cautionnement – non assurance	2 363	-	-	2 363	2 426
Dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires	463	-	-	463	79
Dettes nées d'opérations de réassurance	22 257	-	-	22 257	2 703
Personnel	15 735	-	-	15 735	14 231
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	19 869	-	-	19 869	8 749
Créditeurs divers	130 384	-	-	130 384	104 378
TOTAL	**191 071**	**-**	**-**	**191 071**	**132 566**

4.13 Comptes de régularisation - Passif

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'acquisition reportés rétro Non vie	39	72
Produits à répartir sur plusieurs exercices	33 181	33 895
Évaluations techniques de réassurance	5 097	6 129
Autres comptes de régularisation	282	125
TOTAL	**38 599**	**40 221**

NOTE 5

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Produits financiers nets de charges

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements immobiliers	23 075	23 897
Revenus des autres placements	94 196	99 742
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques	2 857	2 770
Autres produits de placements	2 456	3 314
Profits provenant de la réalisation des placements	107 866	130 276
PRODUITS FINANCIERS	**230 450**	**259 999**
Intérêts sur dette subordonnée	-4 112	-
Amortissement coût d'émission dette subordonnée	-110	-
Frais de gestion externe des placements	-5 774	-7 157
Frais de gestion interne des placements	-8 710	-8 102
Autres charges de placements	-16 415	-16 366
Pertes provenant de la réalisation des placements	-58 239	-83 034
CHARGES FINANCIÈRES	**-93 360**	**-114 659**
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	**137 090**	**145 340**

5.2 Impôts sur les résultats

Détail de la charge d'impôt

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'impôt exigible	-65 601	-83 476
Produits d'impôt différé	11 440	2 853
TOTAL	-54 161	-80 623

Impôts différés par catégories

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Impôts différés issus des décalages temporaires	144 278	132 915
Retraitements de consolidation	-26	-103
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	144 252	132 812

5.3 Preuve d'impôt

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	90 128	104 094
Impôts sur le résultat	-54 161	-80 623
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	144 289	184 717
Taux d'impôt	32,02 %	34,43 %
Impôt calculé au taux courant	-46 205	-63 604
Effets sur le résultat taxable au taux courant :		
Crédits d'impôts	1 116	871
Déficit reportable	0	0
Différences d'impôt sur la succursale au Canada	2 341	-1 354
Régularisations 2019	306	-94
Dépréciation Impôts différés	-6 711	-12 329
Élimination provision spéciale de réévaluation	-14	-5
Autres différences permanentes	-145	949
Impôt Liban & Labuan	-615	
Différentiel de taux	-4 234	-5 058
TOTAL	-7 956	-17 019
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-54 161	-80 623
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	37,54 %	43,65 %

5.4 Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**162**	**19**
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	142	19
Autres produits exceptionnels	20	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**-2 429**	**-150**
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles	-122	-150
Cotisations FFA au fonds de solidarité COVID-19	-1 220	-
Projet IFRS	-988	-
Abandon de loyers - gestion immobilière	-98	-
Autres charges exceptionnelles	-1	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 267**	**-131**

5.5 Charges de personnel et effectifs

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES DE PERSONNEL	**34 647**	**30 571**
EFFECTIFS MOYENS	**281**	**275**
Employés	11	17
Cadres	258	245
Succursale Canada	9	10
Bureau Liban	3	3

5.6 Amortissements et provisions

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	2 983	2 544
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
TOTAL	**2 983**	**2 544**

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Contrôle légal des comptes	372	343
Services autres que la certification des comptes	-22	103
TOTAL	**350**	**446**

NOTE 6
INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Comptes de résultat sectoriels

Compte technique de la réassurance Non-Vie

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES	**1 714 463**	**-145 900**	**1 568 563**	**1 238 151**
Primes	1 754 263	-146 316	1 607 947	1 269 103
Variation des primes non acquises	-39 800	416	-39 384	-30 952
PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	**98 018**	**-**	**98 018**	**100 293**
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**1 924**	**-**	**1 924**	**2 595**
CHARGES DES SINISTRES	**-1 557 328**	**85 644**	**-1 471 684**	**-1 036 035**
Prestations et frais payés	-889 549	9 367	-880 182	-1 062 935
Charges des provisions pour sinistres	-667 779	76 277	-591 502	26 900
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	**-3 043**	**-**	**-3 043**	**-8 219**
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	**-7 697**	**1 085**	**-6 612**	**-6 286**
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	**-249 574**	**7 186**	**-242 388**	**-119 705**
Frais d'acquisition	-234 560	7 186	-227 374	-105 295
Frais d'administration	-16 990	-	-16 990	-16 119
Commissions reçues des réassureurs	1 976	-	1 976	1 709
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**-12 254**	**-**	**-12 254**	**-10 547**
VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	**172 356**	**-**	**172 356**	**-28 440**
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE NON-VIE	**156 865**	**-51 985**	**104 880**	**131 807**

Compte technique de la réassurance Vie

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES	**99 058**	**-4 084**	**94 974**	**93 268**
PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	**2 519**	**-**	**2 519**	**4 089**
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**-**	**-**	**-**	**-**
CHARGES DES SINISTRES	**-68 779**	**-83**	**-68 862**	**-57 125**
Prestations et frais payés	-56 046	6	-56 040	-37 705
Charges des provisions pour sinistres	-12 733	-89	-12 822	-19 420
CHARGES DES PROVISIONS TECHNIQUES DE RÉASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	**-5 351**	**-**	**-5 351**	**-1 803**
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	**-2 317**	**98**	**-2 219**	**-7 384**
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	**-15 360**	**319**	**-15 041**	**-18 159**
Frais d'acquisition	-13 006	319	-12 687	-18 159
Frais d'administration	-2 354	-	-2 354	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**-917**	**-**	**-917**	**-680**
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE VIE	**8 853**	**-3 750**	**5 103**	**12 206**

6.2 Ventilation des primes et des provisions

Ventilation des primes brutes par activité

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
RÉASSURANCE SANS GARANTIE DE L'ÉTAT	**649 321**	**561 710**
Acceptation Vie	111 252	110 347
Acceptation Non-Vie	538 069	451 363
RÉASSURANCE AVEC GARANTIE DE L'ÉTAT	**1 216 194**	**945 192**
Risques exceptionnels et nucléaires	-1 066	-462
Risques de catastrophes naturelles	890 541	880 891
Risques d'attentats	66 884	64 738
Dont Risques petits et moyens	45 884	43 738
Grands risques (GAREAT)	21 000	21 000
Risques d'assurance-crédit	259 835	24
TOTAL	**1 865 515**	**1 506 902**

Ventilation des primes brutes émises par zone géographique

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Activité Non-Vie	Activité Vie	Total	Activité Non-Vie	Activité Vie	Total
France	1 325 417	36 173	1 361 590	1 047 777	36 092	1 083 869
UE hors France	98 880	4 088	102 968	79 001	2 459	81 460
Europe	20 336	729	21 065	19 764	1 064	20 828
Afrique & Moyen-Orient	143 852	50 176	194 028	128 111	43 212	171 323
Extrême Orient & Océanie	117 032	12 646	129 678	77 171	24 787	101 958
Amérique du Nord	36 461	2 049	38 510	36 414	2 367	38 781
Amérique du Sud	12 285	5 391	17 676	8 317	366	8 683
TOTAL	1 754 263	111 252	1 865 515	1 396 555	110 347	1 506 902

Ventilation des provisions techniques

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Acceptations en réassurance Non-Vie	7 347 768	6 859 199
Acceptations en réassurance Vie	198 755	175 200
TOTAL	7 546 523	7 034 399

NOTE 7

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 7 avril 2021, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

3

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 45

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020 47

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX
DE LA CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE 50

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Montant brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	**75 040**	**72 228**	**2 813**	**2 959**
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	197 739	33 696	164 043	139 099
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	435 929		435 929	435 929
Autres placements	6 537 936	2 028	6 535 907	6 223 829
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	7 929		7 929	8 651
TOTAL	**7 179 533**	**35 724**	**7 143 808**	**6 807 509**
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	881		881	938
Provisions de réassurance Vie	3 567		3 567	3 515
Provisions pour sinistres à payer Vie	604		604	826
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	166 193		166 193	120 056
TOTAL	**171 245**		**171 245**	**125 335**
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations de réassurance	106 879		106 879	72 627
Personnel	7		7	3
État, organismes sociaux, collectivités publiques	19		19	28
Débiteurs divers	83 059	70 686	12 373	8 210
TOTAL	**189 964**	**70 686**	**119 278**	**80 868**
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	16 526	12 909	3 617	2 771
Comptes courants et caisse	447 486		447 486	524 952
TOTAL	**464 012**	**12 909**	**451 103**	**527 723**
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF				
Intérêts et loyers acquis non échus	25 974		25 974	30 385
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)	87		87	
Autres comptes de régularisation	285 869		285 869	131 988
TOTAL	**311 930**		**311 930**	**162 373**
TOTAL DE L'ACTIF	**8 391 725**	**191 547**	**8 200 178**	**7 706 766**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020
PASSIF

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	60 000	60 000
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation	2 751	2 751
Autres réserves		
Réserve spéciale des plus values nettes à long terme		
Réserve de garantie	1 496	1 496
Réserve spéciale pour risques exceptionnels & nucléaires	245 215	245 215
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles	1 769 987	1 769 987
Réserve spéciale pour risques d'attentats	151 474	151 474
Autres réserves	8 654	8 654
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	86 790	19 974
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	93	91
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	60 644	66 818
TOTAL	**2 387 104**	**2 326 460**
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)	333 499	321 695
Provisions de réassurance vie	3 478	3 512
Provisions pour sinistres à payer Vie	694	868
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	3 546 602	2 977 293
Provisions pour égalisation	1 736 654	1 911 240
Autres provisions techniques (Non-Vie)	72	
TOTAL	**5 620 999**	**5 214 608**
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	**11 885**	**11 542**
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations de réassurance		225
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 431	1 503
Personnel	9 960	8 708
État, organismes sociaux et collectivités publiques	17 678	3 131
Créditeurs divers	118 396	104 618
TOTAL	**147 465**	**118 185**
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	**32 724**	**35 970**
TOTAL DU PASSIF	**8 200 178**	**7 706 766**

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE				
Primes acquises :				
Primes	1 214 681	112 249	1 102 432	845 435
Variation des provisions pour primes non acquises	-11 819	42	-11 861	-7 543
	1 202 862	**112 291**	**1 090 571**	**837 892**
Produits des placements alloués du compte non technique	**62 485**	**0**	**62 485**	**66 170**
Autres produits techniques	**604**	**0**	**604**	**567**
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-590 861	-13 679	-577 183	-804 442
Charges des provisions pour sinistres à payer	-573 907	-50 742	-523 165	50 347
	-1 164 768	**-64 421**	**-1 100 347**	**-754 095**
Charges des autres provisions techniques	**-72**	**0**	**-72**	**0**
Participation aux résultats	**535**	**537**	**-1**	**0**
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-123 858		-123 858	-13 839
Frais d'administration	-5 171		-5 171	-4 118
Commissions reçues des réassureurs		1 064	-1 064	154
	-129 028	**1 064**	**-130 092**	**-17 803**
Autres charges techniques	**-6 996**	**0**	**-6 996**	**-5 949**
Variation de la provision pour égalisation	**174 586**	**0**	**174 586**	**-29 999**
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE	**140 207**	**49 470**	**90 737**	**96 783**

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes	509	509	0	0
Produits des placements :				
Revenus des placements				
Autres produits des placements				
Profits provenant de la réalisation des placements				
	0	0	0	0
Autres produits techniques	0	0	0	0
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-577	-576	-2	-2
Charges des provisions pour sinistres à payer	106	106	0	0
	-471	-470	-2	-2
Charges des provisions Vie et autres provisions techniques				
Provisions de réassurance Vie	-33	-33	0	0
	-33	-33	0	0
Participation aux résultats	-42	-42	0	0
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-11		-11	-23
Frais d'administration	-14		-14	-10
Commissions reçues des réassureurs		-11	11	23
	-25	-11	-14	-9
Charges des placements :				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts				
Autres charges des placements				
Pertes provenant de la réalisation des placements				
	0	0	0	0
Autres charges techniques	0	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE	-63	-47	-16	-12

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	**90 737**	**96 783**
Résultat technique de la réassurance Vie	**-16**	**-12**
Produits des placements :		
Revenus des placements	84 599	93 658
Autres produits des placements	2 169	3 049
Profits provenant de la réalisation des placements	34 867	61 168
	121 635	**157 875**
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-8 313	-8 639
Autres charges des placements	-12 997	-13 041
Pertes provenant de la réalisation des placements	-10 335	-39 627
	-31 645	**-61 307**
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	**-62 485**	**-66 170**
Autres produits non techniques	**18**	**150**
Autres charges non techniques	**-1**	**0**
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	354	490
Charges exceptionnelles	-900	0
	-546	**490**
Participation des salariés	**0**	**0**
Impôt sur les bénéfices	**-57 055**	**-60 992**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**60 644**	**66 818**

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE LA CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 7 avril 2021 par le conseil d'administration.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 51

1.1 Changement de méthodes comptables 51
1.2 Actifs incorporels 51
1.3 Placements 51
1.4 Autres actifs d'exploitation 53
1.5 Compte de régularisation 53
1.6 Comptabilité pluri-monétaire 53
1.7 Provisions pour risques et charges 54
1.8 Provisions techniques et résultat technique 54
1.9 Autres éléments 55

NOTE 2

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT 56

2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif 56
2.2 Informations relatives aux placements 57
2.3 État récapitulatif des placements 58
2.4 Créances et dettes 59
2.5 Filiales et participations 60
2.6 Actifs corporels d'exploitation 61
2.7 Comptes de régularisation 61
2.8 Actifs et passifs en devise 62
2.9 Capitaux propres 63
2.10 Ventilation des provisions (autres que techniques) 63
2.11 Engagements reçus et donnés 64

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT 65

3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité 65
3.2 Mouvements de portefeuille 65
3.3 Commissions issues des opérations de réassurance 66
3.4 Produits et charges de placements 66
3.5 Charges par nature et par destination 67
3.6 Autres produits et charges techniques 69
3.7 Ventilation du résultat exceptionnel 69
3.8 Participation des salariés 69
3.9 Impôts sur les sociétés 69

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS 70

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes 70
4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 70

La Caisse Centrale de Réassurance est une société anonyme appartenant au secteur public, dont l'activité est régie par le Code des assurances. Elle intervient en qualité de réassureur dans les domaines suivants : opérations de réassurance de risques exceptionnels et nucléaires (articles L.431-4 et L.431-5 du Code des assurances), de catastrophes naturelles (L.431-9), de terrorisme (L.431-10) et de certains risques d'assurance-crédit (dispositifs temporaires « CAP », « CAP+ » et « CAP Relais » mis en place à partir d'avril 2020).

Ces activités avec la garantie de l'État s'exercent dans le cadre de conventions spécifiques. Elles sont retracées comptablement dans des comptes distincts dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des assurances.

Elle intervient également en qualité de réassureur pour des risques non couverts par la garantie de l'État pour des affaires qui ont fait l'objet d'un refus de transfert de portefeuille à CCR Re de la part des cédantes suite à l'opération d'apport partiel d'actif réalisée en 2016 visant à transférer à sa filiale CCR Re l'ensemble des affaires présentant ces caractéristiques.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation de l'aliment des affaires acceptées, attendu in fine, à partir duquel sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine, appliquée aux primes acquises précédemment déterminées et déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Dans le cadre des opérations relatives aux activités de réassurance avec la garantie de l'État, CCR n'a pas souscrit de protection sur le marché de la rétrocession, elle bénéficie de la garantie de l'État et se trouve ainsi protégée contre une fluctuation marquée de sinistralité en termes de fréquence ou de sévérité des sinistres et événements. En contrepartie de cette protection, CCR verse à l'État une fraction de ses primes de l'année.

Au titre des opérations relatives à la réassurance de marché, les seuls engagements résiduels concernent les cédantes ayant refusé le transfert de portefeuille. CCR a conclu un traité de rétrocession des contrats non transférés avec CCR Re qui permet à CCR de ne plus porter de risque de réserve lié à ces traités.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats gérés.

1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

1.2 Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

1.3 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions, a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :

- 120 ans pour les immeubles d'habitation
- 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
- 80 ans pour les immeubles de bureaux

• le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
• les installations techniques amortissables sur 25 ans
• les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Les sommes payées dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement sont comptabilisées dans le poste « immeubles en cours ».

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, l**es immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque que la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritères qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- titres de placement évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable constituée au 31 décembre 2020 s'élève à 2,029 M€.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un état membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces états, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte généré par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO. Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- en Vie, au compte non technique ;
- en Non-Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- en Vie, on rapporte les capitaux propres (comptes 10 à 15) à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres ;
- en Non-Vie, on rapporte les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

1.4 Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations 10 ans
- Matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

1.5 Compte de régularisation

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

1.6 Comptabilité pluri-monétaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 2007-02 du 4 mai 2007, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 01/01/2020 aux cours de change du 31/12/2020 représente une perte de 0,038 M€.

1.7 Provisions pour risques et charges

Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'un probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 0,33 % pour 2020 contre un taux de 0,70 % au 31/12/2019.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 55 %.

Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR précise que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0 % pour 2020 contre un taux de 0,30 % au 31/12/2019.

1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception. À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction des Réassurances & Fonds Publics. Afin de mener ces travaux, la direction des Réassurances & Fonds Publics procède à des évaluations actuarielles et elle s'appuie également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions actuariat, souscription et modélisation de la direction des Réassurances & Fonds Publics et tout autre métier impliqué tel le service sinistres réassurances publiques.

Par ailleurs, la Fonction Actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2020 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 14 octobre 2020.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences. Pour les prévisions de sinistralité proportionnelle en catastrophes naturelles, les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

Le champ des hypothèses possibles pour la détermination des ultimes par péril inclut notamment :

- S/P historiques ;
- Sondages auprès des cédantes ;
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR) ;
- Nombres de communes et coûts historiques ;
- Régression du S/P vs nombre de communes reconnues (vues à l'ultime) ;
- Liquidation des triangles via la méthode du DFM (Development Factor Model) ;
- Estimation des recours potentiels des communes auprès de la commission interministérielle ;
- IBNR cédantes ;
- Reportings des primes et des sinistres liés aux dispositifs CAP, CAP+ et CAP Relais.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation.

Au 31/12/2020, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

1.9 Autres éléments

Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée, à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

NOTE 2

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2019	Mouvements		31/12/2020
	Audité	Acquisitions de l'exercice	Sorties	Opérations nettes
Frais d'établissement	5 963			5 963
Logiciels et projets	67 438	1 260		68 698
Projets en cours	213	379	213	379
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	**73 614**	**1 639**	**213**	**75 040**
Immeubles	101 563	537		102 100
Immeuble d'exploitation	54 977	68		55 045
Immeubles en cours	418	27 486	299	27 605
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	**169 947**	**28 091**	**299**	**197 739**
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929
Prêts	75 000			75 000
TOTAL PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES OU DANS LES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	**435 929**			**435 929**
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES CÉDANTES	**8 651**	**15 256**	**15 978**	**7 929**

Le poste « Immeubles en cours » inclut un montant de 26.7 M€ correspondant aux paiements effectués dans le cadre de l'acquisition, le 25 juin 2020, d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement situé 65 bis, rue Lafayette et 37, rue de Montholon à Paris IX.

VALEUR NETTE en milliers d'euros	31/12/2020				31/12/2019
	Brut	Amortissements	Provisions	Net	Net audité
Frais d'établissement	5 963	5 963			
Logiciels et projets	68 698	66 264		2 434	2 746
Projets en cours	379			379	213
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	**75 040**	**72 227**		**2 813**	**2 959**
Immeubles	102 100	26 437		75 663	77 009
Immeuble d'exploitation	55 045	7 259		47 786	48 683
Immeubles en cours	27 605			27 605	418
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989	12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	**197 739**	**33 696**		**164 043**	**139 099**
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929	360 929
Prêts	75 000			75 000	75 000
TOTAL PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES OU DANS LES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	**435 929**			**435 929**	**435 929**
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES CÉDANTES	**7 929**			**7 929**	**8 651**

2.2 Informations relatives aux placements

	31/12/2020			31/12/2019
en milliers d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net audité
Actions, parts et autres titres à revenu variable	2 414 391	2 029	2 412 362	2 029 992
Obligations et titres de créances à revenu fixe	3 986 480		3 986 480	4 139 243
Prêts	7 065		7 065	4 594
Dépôts auprès des établissements de crédit	130 000		130 000	50 000
Autres placements				
TOTAL	6 537 936	2 029	6 535 907	6 223 829

2.3 État récapitulatif des placements

	en milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette[1]	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	197 739	164 043	423 080	259 037
2	Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	556 774	556 020	868 846	312 826
3	Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	2 218 546	2 217 272	2 554 935	337 663
4	Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	3 986 480	3 971 722	4 087 386	115 664
6	Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7	Autres prêts et effets assimilés	82 065	82 065	82 065	-
8	Dépôts auprès des entreprises cédantes	7 929	7 929	7 929	-
9	Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	130 000	130 000	130 000	-
10	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		**7 179 533**	**7 129 051**	**8 154 241**	**1 025 190**
11	Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
	* Stratégie d'investissements ou de désinvestissement	-	-	-	-
	* Autres opérations	-	-	-	-
	* Amortissements surcote/décote	-	-	-	-
12	**TOTAL DES LIGNES 1 À 11**	**7 179 533**	**7 129 051**	**8 154 241**	**1 025 190**
a	dont : Placements évalués selon l'article R.343-9	3 986 480	3 971 722	4 087 386	115 664
	Placements évalués selon l'article R.343-10	3 185 124	3 149 399	4 058 926	909 526
	Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
	Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
	Instruments financiers à terme	-	-	-	-
b	dont : Placements et IFT OCDE	7 137 913	7 087 426	8 106 009	1 018 584
	Placements et IFT hors OCDE	41 620	41 625	48 231	6 606

1 Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-19 restant à amortir qui représente 14,7 M€

2.4 Créances et dettes

AUTRES CRÉANCES en milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	106 879		106 879	106 879			106 879
Personnel	7		7	7			7
État, organismes sociaux, collectivités publiques	19		19	19			19
Débiteurs divers	83 059	70 686	12 373	11 576		797	12 373
TOTAL	**189 964**	**70 686**	**119 278**	**118 481**		**797**	**119 278**

Le poste « Créances nées d'opération de réassurance » inclut une créance de moins d'un an de 0,3 M€ auprès de CCR Re.

Le poste « Débiteurs divers » inclut :
- une créance à hauteur de 70,6 M€ résultant de deux décisions de justice définitives, entièrement provisionnée en raison de la qualité des personnes physiques qui en sont les débiteurs ;
- une créance auprès de CCR Re à hauteur de 8 M€ ;
- une créance auprès des SAS immobilières de 0,5 M€.

AUTRES DETTES en milliers d'euros	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 431	1 431			1 431
Personnel	9 960	9 960			9 960
État, organismes sociaux, collectivités publiques	17 678	17 678			17 678
Créditeurs divers	118 396	118 396			118 396
TOTAL	**147 465**	**147 465**			**147 465**

Le poste « Créditeurs divers » inclut une dette auprès de CCR Re à hauteur de 2,3 M€.

2.5 Filiales et participations

SOCIÉTÉS en milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires de l'exercice 2020	Bénéfice de l'exercice 2020	Dividendes reçus en 2020
				BRUTE	NETTE			
1 FILIALES								
SA CCR Re 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	90 082	363 288	100 %	360 929	360 929	649 321	18 386	0
2 PARTICIPATIONS								
SAS CASTELNAU 6 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 280	172	100 %	7 279	7 279	1 188	333	251
SAS BOULOGNE 78 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	5 710	324	100 %	5 709	5 709	619	215	212

2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2019	Mouvements		31/12/2020
	Audité	+	-	
Dépôts et cautionnements	37			37
Matériel informatique & autres	11 145	2 254	3	13 396
Matériel de transport				
Mobilier & matériel de bureau	1 579	3		1 582
Agencements aménagements & installations	1 464			1 464
Immobilisations en cours		47		47
TOTAL	**14 225**	**2 304**	**3**	**16 526**

AMORTISSEMENTS en milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
	Audité	+	-	
Matériel informatique & autres	9 861	1 166	2	11 025
Matériel de transport				
Mobilier & matériel de bureau	874	159		1 033
Agencements aménagements & installations	719	132		851
TOTAL	**11 454**	**1 457**	**2**	**12 909**

2.7 Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019 - Audité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance	268 366	1 249	114 282	3 686
Frais d'acquisition reportés	87			
Intérêts courus non échus	25 974		30 385	
Amortissements des différences de prix de remboursement	16 436	31 193	17 236	32 159
Produits et charges constatés d'avance	1 067	282	470	125
TOTAL	**311 930**	**32 724**	**162 373**	**35 970**

2.8 Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaleur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVISES en milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2020	Excédent 2019 audité
Euro	8 117 761	8 063 164	54 597	61 530
Dollar US	15 893	17 428	-1 535	-2 090
Dollar canadien	105	3	102	100
Livre sterling	59 961	58 991	970	1 051
Yen japonais	5 689	3 848	1 841	1 909
Franc suisse	69	69	0	0
Dollar Taiwan	4 380	4 380	0	-435
Dollar australien	101	3	98	98
Dollar Hong Kong	147	0	147	160
Autres monnaies	10 197	5 773	4 424	4 495
TOTAL	**8 214 303**	**8 153 659**	**60 644**	**66 818**

2.9 Capitaux propres

2020 en milliers d'euros	Début d'exercice Avant affectation du résultat	Mouvements de l'exercice Affectation du résultat 2019	Mouvements de l'exercice Autres mouvements	Fin d'exercice
Capital social[1]	60 000			60 000
Réserves spéciales de réévaluation	2 751			2 751
Réserve spéciale de garantie	1 496	613	-613	1 496
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	245 215	4 344	-4 344	245 215
Réserve pour risques de catastrophes naturelles	1 769 987	54 261	-54 261	1 769 987
Réserve pour risques naturels majeurs				
Réserve spéciale pour risques d'attentats	151 474	7 592	-7 592	151 474
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	19 974	6	66 810	86 790
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	91	2		93
Autres reserves	8 654			8 654
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	66 818	-66 818		
Dividende				
Résultat de l'exercice			60 644	60 644
TOTAL	2 326 460		60 644	2 387 104

1 Le capital social est composé de 3 000 000 d'actions de 20 euros

2.10 Ventilation des provisions (autres que techniques)

en milliers d'euros	2019 Audité	Mouvements de l'exercice Dotations +	Mouvements de l'exercice Reprises -	2020
Autres subventions d'investissement				
Amortissement dérogatoire	398		298	100
Provision spéciale de réévaluation	677		16	661
Autres provisions pour risques		22		22
Provision pour charges de retraite	3 884	265		4 149
Provision pour médaille du travail	2 766	98		2 864
Provision pour congés retraite	1 635	173		1 808
Provisions pour charges exceptionnelles	36			36
Provision pour grosses réparations	2 146	99		2 245
TOTAL	11 542	657	314	11 885

2.11 Engagements reçus et donnés

en milliers d'euros		2020	2019
1 - ENGAGEMENTS REÇUS		**1 527**	**1 498**
2 - ENGAGEMENTS DONNÉS		**6 981**	**25 000**
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	6 981	25 000
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d	Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e	Autres engagements donnés		
3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES		**17 911**	
3a	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		
3b	Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c	Autres engagements réciproques	17 911	
4 - AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS			
5 - ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME :			
5a	**Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :** - Stratégies d'investissement ou de désinvestissement - Stratégies de rendement - Autres opérations		
5b	**Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :** - Opérations sur un marché de gré à gré - Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c	**Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :** - Risque de taux d'intérêt - Risque de change - Risque actions		
5d	**Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :** - Contrats d'échange - Contrats de garantie de taux d'intérêt - Contrats à terme - Options		
5c	**Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :** - De 0 à 1 an - De 1 à 5 ans - Plus de 5 ans		

La part non libérée des actifs détenus par la société est comptabilisée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné et s'élève aux montants suivants :

en milliers d'euros	2020	2019
Engagement d'investissement en Capital Risque	124 965	82 892
Engagement d'investissement en Fonds de dette	128 207	111 349
Engagement d'investissement en Fonds d'OPCI	9 372	13 643

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité

en milliers d'euros	2020	2019 AUDITÉ
Risques exceptionnels et nucléaires	-1 066	-461
Risques de catastrophes naturelles	890 541	880 891
Risques d'attentats	66 884	64 738
Dont Risques petits et moyens	*45 884*	*43 738*
Grands risques (GAREAT)	*21 000*	*21 000*
Risques d'assurance crédit	259 835	24
Dont CAP	*3 062*	
CAP +	*3 123*	
CAP Relais	*253 650*	
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCES PUBLIQUES	**1 216 194**	**945 192**
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCE DE MARCHÉ (RUN OFF)	**-1 009**	**-541**
TOTAL	**1 215 185**	**944 651**

3.2 Mouvements de portefeuille

2020 en milliers d'euros	Réassurances publiques		Réassurance de marché (Run off)	
	Brut	Net	Brut	Net
ENTRÉES DE PORTEFEUILLE				
Primes	70 204	70 204		
Prestations et frais payés	2 270	2 270		
RETRAITS DE PORTEFEUILLE				
Primes	-65 140	-65 140		
Prestations et frais payés	-2 270	-2 270	-15	-

3.3 Commissions issues des opérations de réassurance

en milliers d'euros	2020		2019	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie	11		23	
Non-Vie	114 012	115 076	2 606	2 451
TOTAL	**114 023**	**115 076**	**2 629**	**2 451**

3.4 Produits et charges de placements

2020 en milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	519	11 497	12 016
Revenus des autres placements		68 718	68 718
Intérêts sur prêt entreprises liées	3 750		3 750
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		115	115
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	**4 269**	**80 330**	**84 599**
Autres produits des placements		2 169	2 169
Profits provenant de la réalisation des placements		34 867	34 867
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	**4 269**	**117 366**	**121 635**
Frais de gestion externe des placements		-3 521	-3 521
Frais de gestion interne des placements		-4 792	-4 792
Autres charges des placements		-12 997	-12 997
Pertes provenant de la réalisation des placements		-10 335	-10 335
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	**0**	**-31 645**	**-31 644**
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	**4 269**	**85 721**	**89 991**

3.5 Charges par nature et par destination

Les charges 2020 reprises ci-dessous sont présentées nettes de refacturation aux filiales du Groupe CCR et aux fonds publics gérés pour le compte de l'État.

Décomposition des charges

CHARGES PAR NATURE en milliers d'euros	2020	2019
Charges externes	5 609	6 092
Autres charges externes	1 925	2 043
Impôts taxes & versements assimilés	6 290	5 977
Charges de personnel	13 047	10 913
Autres charges de gestion courante	72	41
SOUS-TOTAL	**26 943**	**25 066**
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 445	1 268
Loyer théorique du siège social	297	315
TOTAL	**28 685**	**26 649**

CHARGES PAR DESTINATION en milliers d'euros	2020	2019
Frais de gestion des sinistres	2 102	1 593
Autres charges d'acquisition	9 908	10 701
Autres charges d'administration	5 198	4 025
Autres charges techniques	6 788	5 768
Frais de gestion des placements	4 689	4 562
TOTAL	**28 685**	**26 649**

CCR a également engagé 1,5 M€ de frais dans le cadre de la gestion effectuée pour le compte des filiales immobilières du Groupe CCR et pour le compte de l'État concernant les fonds publics :

- Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction (FCAC),
- Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA),
- Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM),
- Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles (FGRE),
- Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral et mentionnés à l'article L 1142-1 du Code de la santé publique (FAPDS).

Conformément aux dispositions de l'article 336-2 chapitre VI - Comptes de Charges (classe 6) du règlement de l'ANC, les remboursements de frais correspondants ont été portés à des sous comptes séparés de chaque compte de charge concerné.

Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (y/c gestion immobilière)

en milliers d'euros	2020	2019
Salaires	8 189	7 981
Charges sociales et prévoyance	3 432	3 183
Autres charges	1 530	-159
TOTAL	**13 151**	**11 005**
Effectif moyen	156	170
Cadres	*147*	*156*
Non cadres	*9*	*14*
EFFECTIF MOYEN	**156**	**170**

Rémunération des organes d'administration et de direction

en milliers d'euros	2020	2019
Jetons de présence du conseil d'administration [1]	59	40
Rémunération mandataires sociaux	268	278

3

1 Hors remboursements de frais sur justificatifs

3.6 Autres produits et charges techniques

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les Groupements d'intérêt économique professionnels. Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique ainsi que les provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2020 en milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise provision spéciale de réévaluation		16
Amortissements dérogatoires		298
Provisions pour dépréciation des créances		23
Abandon de loyers - gestion immobilière	65	
Cotisation FFA au fonds de solidarité COVID-19	812	
Autres provisions pour risques	22	
Autres charges et produits exceptionnels	1	17
TOTAL	**900**	**354**

3.8 Participation des salariés

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

3.9 Impôts sur les sociétés

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020, relatif au bénéfice imposable à court terme, est calculé à 28 % jusqu'à 500 000 € de bénéfice puis à 31 % au-delà sauf indication contraire.

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 112 749 € pour le cabinet Deloitte et 112 369 € pour le cabinet PwC.

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC s'élèvent à -15 723 €.

4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 7 avril 2021, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

4

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS 72

COMPTES CONSOLIDÉS 77

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Deloitte & Associés
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit - Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, comptabiliser des provisions suffisantes au règlement de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les modalités d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, qui figurent au bilan de la société pour un montant de 3 547 millions d'euros au 31 décembre 2020 sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels. Ces provisions sont constituées des provisions de sinistres déclarées par les cédantes ajustées afin de refléter la charge ultime estimée par CCR de tous les sinistres connus ou non.

Cette charge ultime est déterminée à partir d'informations, statistiques notamment, fournies par les cédantes et de l'utilisation de méthodes de provisionnement adaptée en fonction de la nature du péril concerné, de la sévérité de l'événement couvert, de l'exercice de survenance du sinistre, de la qualité des données disponibles.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions pour sinistres à payer sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants, réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par la société ;
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les exercices estimés sur la base de triangles ;

Risque identifié et principaux jugements

La part de jugement incluse dans l'estimation de la charge ultime est donc importante, en particulier sur les événements majeurs, récemment survenus et les garanties à déroulement long (sécheresse en particulier).

Pour cette raison et au regard du caractère significatif du poste dans les états financiers de la société, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a été considérée comme un point clé de l'audit 2020 et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Procédures mises en œuvre

- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société ;
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration du 7 avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiements mentionnées à l'article D.441-14 du Code du commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés et de juin 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 30ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles- ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 12 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine BiLLY
Associée

Deloitte & Associés

Pascal COLIN
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Deloitte & Associés
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 - Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, comptabiliser des provisions suffisantes au règlement de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les modalités d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, qui figurent au bilan du Groupe pour un montant de 5 104 millions d'euros au 31 décembre 2020, sont précisées dans la note 2.8 et dans la note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces provisions sont constituées des provisions de sinistres déclarées par les cédantes ajustées afin de refléter la charge ultime estimée par CCR de tous les sinistres connus ou non.

Cette charge ultime est déterminée à partir d'informations, statistiques notamment, fournies par les cédantes et de l'utilisation de méthodes de provisionnement adaptée en fonction de la nature du péril concerné, de la sévérité de l'événement couvert, de l'exercice de survenance du sinistre, de la qualité des données disponibles.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions pour sinistres à payer sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants, réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par le Groupe ;
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par le Groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les exercices estimés sur la base de triangles sur les principales branches ;

Risque identifié et principaux jugements

La part de jugement incluse dans l'estimation de la charge ultime est donc importante, en particulier sur les événements majeurs et récemment survenus et les garanties à déroulement long.

Pour cette raison et au regard du caractère significatif du poste dans les états financiers du Groupe, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a été considérée comme un point clé de l'audit 2020 et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Notre réponse

- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le Groupe ;
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par le Groupe et tester les contrôles généraux informatiques.

Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes émises non reçues des cédantes (réassurance de marché)

Risque identifié

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2020 sur le périmètre de la réassurance de marché (609 M€) sont constituées par :
- Les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- L'estimation des primes non reçues ;
- La variation des provisions pour primes non acquises.

Le Groupe enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par le Groupe.

Les estimations réalisées portent notamment sur les primes acquises non reçues des cédantes, déterminées selon les modalités indiquées dans la note 2.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Cette estimation est déterminée en fonction de l'aliment prévu à la souscription du traité lequel est révisé régulièrement en fonction des primes réellement reçues des cédantes.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :
- Apprécier de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le Groupe ;
- Prendre connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles clés relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus ;
- Apprécier de la fiabilité des états produits par le Groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et tester les données sources ;
- Réaliser de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes ;
- Mettre en œuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches ;
- Analyser la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le Groupe ;
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par le Groupe et tester le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration du 7 avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés et de juin 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 30ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 12 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine BiLLY
Associée

Deloitte & Associés

Pascal COLIN
Associé

5 ATTESTATION DU RESPONSABLE

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nom et fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand Labilloy, Directeur Général de CCR

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes leurs rapports sur les comptes annuels sociaux et consolidés dans lesquels ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 12 avril 2021

Le Directeur Général

Bertrand Labilloy

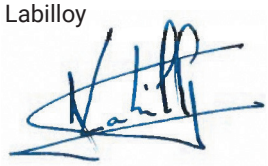

GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

157 boulevard Haussmann 75008 Paris
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00